



REPUBLIQUE DU BURUNDI



STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DES
RISQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES
ET
PLAN D'ACTION NATIONAL 2012-2015

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	5
CONCEPTS USUELS CLES :	7
I. Cadre physique	9
1.1. Situation géographique	9
1.3. Contexte écologique.....	11
1.3.1. La déforestation massive et ses conséquences.	11
1.3.2. La dégradation des terres agricoles.....	12
1.3.3. La dégradation des écosystèmes humides : terrestres et aquatiques.	12
1.3.4. L'exploitation incontrôlée des carrières et mines	14
II. Contexte socio-économique	15
2.1. Structure de la Population.....	15
2.2. Les divisions administratives.....	17
2.3. Indicateurs socio-économiques.....	19
CHAPITRE II : RISQUES ET VULNERABILITES	21
2.1. Typologie des risques	21
2.1.1. Les risques naturels	21
2.1.2. Les risques d'origine biologique.....	31
2.1.3. Les risques d'origine technologique	31
2.1.4. Les risques d'origine sociale et politique.	32
2.2. Les principaux facteurs de vulnérabilité dans le pays	32
2.2.1. Faiblesses du cadre institutionnel et légal	32
2.2.2. Insuffisance de capacités d'analyse et de planification multisectorielle	33
2.2.3. Explosion démographique	34
2.2.4. Insuffisante culture du risque	34
2.2.5. Changements climatiques.....	35
2.2.6. Pauvreté chronique	35
2.2.7. Insécurité alimentaire.....	35
CHAPITRE III : INFORMATION ET COMMUNICATION.	37
3.1. Etat des lieux.	37
3.2. Atouts et contraintes	38
3.2.1. Atouts	38
3.2.2. Contraintes	39
3.3. Mécanismes stratégiques d'information et de communication	39
3.3.1. Etablissement d'une base de données.....	39
3.3.2. Mise en place d'un système de veille permanent	40
3.3.3. Renforcement du rôle des médias.....	42
3.3.4. Promotion de l'Information Education et Communication (IEC)	43
CHAPITRE 4 : CAPACITES DE PREVENTION DES RISQUES ET DE.....	44
GESTION DES CATASTROPHES	44
4.1. Etat des lieux	44
4.1.1. Cadre institutionnel et juridique.....	44
4.1.2. Ressources humaines	44
4.1.3. Capacités techniques.....	44
a) La Direction Générale de la Protection Civile	44
b) La Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion	45
- Etablissements publics:.....	45
- ONG internationales et locales	45

4.2 Défis.....	46
4.2.1 Au niveau institutionnel et juridique	46
4.2.2 Au niveau des ressources humaines	46
4.2.3 Au niveau des capacités techniques	46
Stratégies préconisées.....	47
4.3.2 Montage institutionnel et mécanisme de coordination.....	48
a) Le Schéma de montage institutionnel national de PRGC	48
b) Les mécanismes de coordination	48
CHAPITRE 5: AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DE PRGC	49
5 .1. Axe stratégique n° 1.....	49
❖ Actions prioritaires et stratégiques :.....	50
5.2. Axe stratégique n°2.....	50
❖ Actions prioritaires et stratégiques	50
5.3.Axe stratégique n°3.....	51
5.4.Axe stratégique n°4.....	51
❖ Actions prioritaires et stratégiques	51
5.5.Axe stratégique n°5.....	52
❖ Actions prioritaires et stratégiques	52
CHAPITRE VI : MECANISMES FINANCIERS DE P R G C	53
6.1. Aperçu du système de financement.....	53
6.2. Quelques défis financiers.....	53
6 .3. Mécanismes de financement durables.....	54
6.3.1 Création d'un fonds spécial de PRGC	54
6.3.2. Mobilisation des ressources financières	54
6.3.3.Mécanismes de gestion	55
Schéma récapitulatif de Mécanismes de Gestion	56

LISTE DES ABREVIATIONS

\$ US	: Dollar Américain
A LM	: Agence de Location du Matériel
ABUBEF	: Association Burundaise pour le Bien être Familial
ACVE	: Action Ceinture Verte
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
BTC	: Burundi Tobacco Company
CAFOB	: Collectif des Associations Féminines pour l'Observatoire au Burundi
CIPRGC	: Comité Interministériel de Prévention des Risques et de Gestion de Catastrophes
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CRB	: Croix Rouge du Burundi
DGPC	: Direction Générale de la Protection Civile
FABRICHIM	: Fabrication Chimique
FABRIPLASTIC	: Fabrication des plastiques
FDN	: Force de Défense Nationale
HAB	: Habitant
Hab. /Km ²	: Habitat au Km ²
HCR	: Haut Commissariat pour les Réfugiés
IEC	: Information Education Communication
IGEBU	: Institut Géographique du Burundi
INCEN	: Institut National pour la Conservation de la Nature
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
OMM	: Organisation Mondiale de la Météorologie
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PFC	: Plate Forme Communale
PFM	: Plate Forme Municipale
PFN	: Plate Forme Nationale
PFP	: Plate Forme Provinciale
PK	: Piquet Kilométrique
PNB/Hab.	: Produit Intérieur Brut / Habitant
PNUD	: Programme des Nations unies pour le Développement
PPR	: Programme de Prévention des Risques
PRGC	: Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
RN	: Route Nationale
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SETEMU	: Services Techniques Municipaux
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
TPS	: Technicien Provincial de Santé
UB	: Université du Burundi
SNPRGC	: Stratégie Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes

INTRODUCTION

Le Burundi était en apparence peu soumis aux risques et catastrophes naturelles jusqu'à une époque relativement récente. Cependant, depuis quelques décennies, des événements météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations, les tempêtes, la grêle et les mouvements de terrain associés chaque fois au passage des pluies diluviennes semblent advenir à un rythme plus accéléré et être potentiellement plus dangereux et plus dévastateurs que dans le passé. Les risques technologiques, sanitaires, sociopolitiques et surtout les incendies des forêts se sont amplifiés ces dernières années. L'exacerbation des conséquences de ces risques et catastrophes est principalement liée à deux facteurs majeurs : le changement climatique en cours et les diverses pressions sur l'environnement burundais aussi bien dans les campagnes rurales que dans les villes.

La pauvreté chronique, l'absence des réglementations en matière d'aménagement du territoire aussi bien urbain que rural contribuent de manière incontestable à l'augmentation des personnes vulnérables. C'est dans cet esprit que **la Stratégie Nationale pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes** s'inscrit dans le rapport étroit avec les questions de l'environnement et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour le développement durable.

Cette stratégie constitue donc le point de départ important dans l'intégration des risques et des catastrophes dans la planification sectorielle du développement durable, mais dans un environnement écologiquement fiable pour le Burundi. C'est une étape exprimée par la volonté politique dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

Cette stratégie découle également d'un processus de concertation avec les points focaux ministériels, les ONG, les autorités provinciales et des organismes onusiens qui paraissent actifs dans leurs réponses en situation d'urgence. Dans tous les débats qui ont été organisés, certaines questions se sont aisément dégagées sur la stratégie nationale pour la prévention et la gestion des risques et des catastrophes notamment :

- Comment répartir les responsabilités relevant des autorités publiques, entre l'État, les ministères, les provinces, les communes et les collines de recensement?
- Quelles nouvelles règles de jeu proposer aux différents acteurs autres que les collectivités publiques déjà mentionnées, comme les établissements publics (Établissements universitaires, IGEBU, ISABU...);
- Quel rôle de certains membres de la société civile dans la cartographie des risques et catastrophes comme les entreprises, les notaires, les architectes et les géomètres, les associations des médias, les citoyens qui sont des acteurs et des sinistrés potentiels?
- Quelle articulation des responsabilités faut-il proposer?

En réalité, les divers débats ont révélé l'absence de partage de responsabilités en matière de l'identification des risques et des catastrophes au Burundi.

Le présent document comprend deux parties dont la Stratégie Nationale articulée en six chapitres et le Plan d'Action 2012-2015.

1ère Partie : Stratégie Nationale

- **Chap I** : Présentation du pays;
- **Chap II** : Risques et vulnérabilités;
- **Chap III** : Information et communication;
- **Chap IV** : Capacités de prévention des risques et de gestion des catastrophes;
- **Chap V** : Axes stratégiques prioritaires de PRGC ;
- **Chap VI** : Mécanismes financiers de PRGC.

2^{ème} Partie : Plan d'Action

- **Axe 1** : Inciter les décideurs et autres acteurs à prendre en compte la PRGC comme une priorité nationale pour une résilience communautaire.
- **Axe 2** : en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et améliorer le système d'alerte précoce
- **Axe 3** : Utiliser les connaissances, innovations, et l'éducation pour instaurer la culture du risque
- **Axe 4** : Réduire les facteurs sous-jacents
- **Axe 5** : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes pour une intervention efficace à tous les niveaux

CONCEPTS USUELS CLES :

Selon le CAH (2005-2015), on entend par :

Catastrophe :

Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seuls moyens. Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique (provoquée par l'homme).

Conflit :

Une relation entre deux ou plusieurs parties (individus ou groupes) qui ont ou pensent avoir des objectifs incompatibles.
Antagonismes, opposition des sentiments, d'opinion entre des personnes ou des groupes.

Aléa :

Phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement.

Enjeu :

Personnes, biens, système, ou autres éléments présents dans les zones de risque et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles.

Risque :

Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives.

$$\text{RISQUE} = \frac{\text{Aléa} \times \text{Vulnérabilité}}{\text{Capacité}}$$

Vulnérabilité :

Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger.

Capacité :

Combinaison de toutes les forces et de tous les moyens disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour atteindre des objectifs fixés.

Résilience :

Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.

Prévention :

Ensemble d'activités permettant d'éviter complètement l'impact négatif des aléas, et de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leur sont associés.

Mitigation/Atténuation :

Ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants. C'est aussi un ensemble des activités et mesures mises en place pour **éliminer, contrôler ou réduire** les vulnérabilités.

Préparation :

Ensemble des dispositions garantissant que les systèmes, les procédures et les ressources nécessaires pour faire face à une catastrophe sont en place pour venir rapidement en aide aux personnes touchées, en utilisant dans toute la mesure du possible des mécanismes existants (formation, sensibilisation, plans d'urgence, système d'alerte précoce, etc.)

Relevement/Réhabilitation :

Processus multidimensionnel mis en place durant la phase humanitaire et guidé par des principes de développement. IL s'appuie sur des actions humanitaires et produit des opportunités de développement durable.

Reconstruction :

Action de restaurer : remettre en état, en vigueur, en honneur, consolider, rénover.

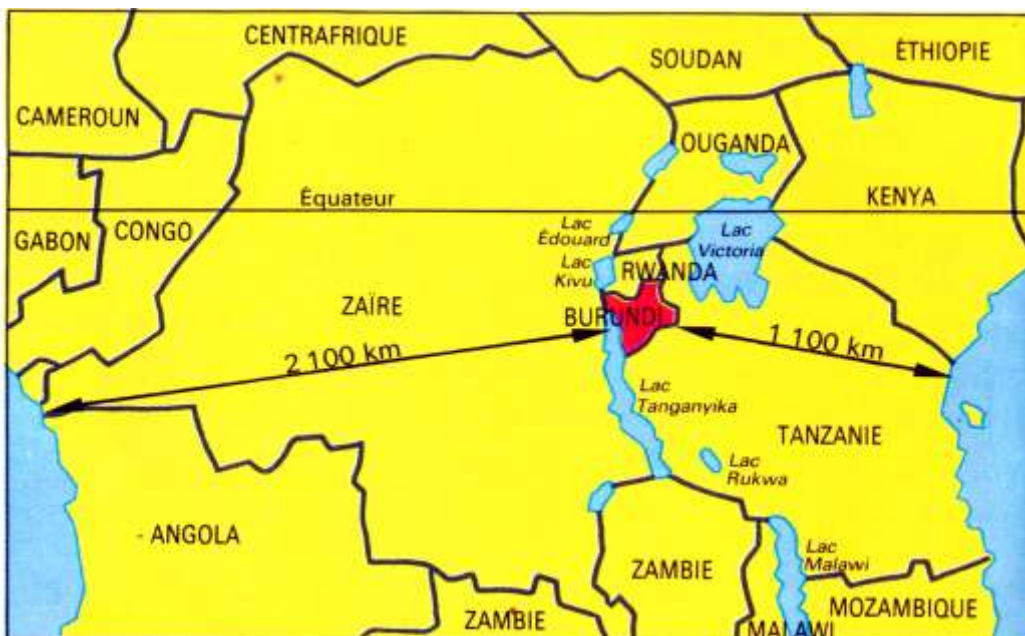
CHAPITRE I : PRESENTATION DU PAYS

I. Cadre physique

1.1. Situation géographique

Le Burundi est un pays situé aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale. Sa superficie couvre 27.834km² dont 25.000 terrestres. Il s'étend entre 29.00° et 30.54° Est et les parallèles 2.20° et 4.28° sud. Il est entouré au nord par le Rwanda, à l'Est par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo.

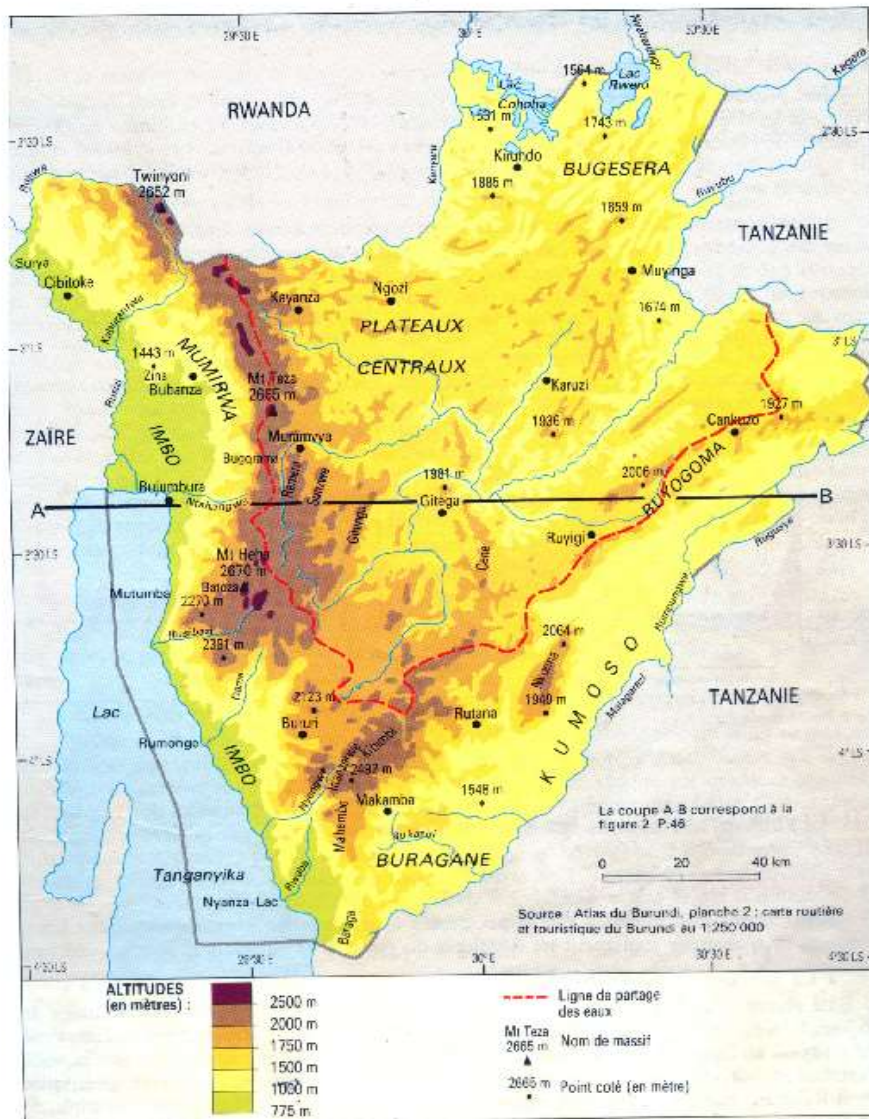
Fig.1 Situation géographique du Burundi



1.2. Relief et Climat

Malgré ses dimensions modestes, le Burundi se distingue par sa diversité du relief et de ses paysages. La révolution tectonique du mio-pliocène est en effet responsable de la forte opposition régionale du grand fossé d'effondrement où se logent les plaines de l'Imbo et le lac Tanganyika d'un côté (775 et 1000 m d'altitude), les escarpements de faille des Mirwa et la Crête Congo - Nil de l'autre (1000 et 2670 m d'altitude). Les plateaux centraux, qui couvrent la majeure partie du pays, sont situés entre 1400 et 2000 m d'altitude. Enfin les dépressions de l'Est (le Kumoso) et du Nord-est (Bugesera) sont comprises entre 1200 et 1500 m d'altitude. Ces prédispositions morfo structurales expliquent déjà la fragilité de l'ensemble de l'écosystème face à des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique en cours.

Fig. 2. Carte du relief



La répartition des grands ensembles du relief reflète fidèlement celle de la diversité climatique du pays. La Crête Congo-Nil est la plus arrosée avec des précipitations moyennes entre 1600 et 2000 mm par an. Ses températures moyennes oscillent autour de 15°C avec des minima qui peuvent descendre jusqu'à 0°C pendant certaines saisons. Les plateaux centraux enregistrent entre 1200 mm et 1500 mm avec des températures moyennes comprises entre 18° et 20°C. Les altitudes inférieures à 1400 m rencontrées dans les dépressions du Kumoso, du Bugesera et dans les plaines de l'Imbo ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et même souvent inférieures 1000 mm. Les minima peuvent descendre à 500 mm. La destruction systématique des stations météorologiques pendant la crise sociopolitique de 1993 bloque totalement aujourd'hui la collecte des données.

Cependant, le climat actuel du Burundi, comme partout au monde, connaît des variabilités dangereuses dont les conséquences socio-économiques sont déjà d'une facture très lourde. Non seulement c'est un climat tropical chaud et humide qui est généralement très agressif pour les sols, mais aussi, ses déficits ou ses excès pluviométriques associés au changement climatique touchent de plus en plus tous les secteurs clés de la vie nationale comme l'agriculture, la santé, l'énergie, les infrastructures et les ressources naturelles.

1.3. Contexte écologique

La gestion de l'environnement burundais est actuellement confrontée à des défis redoutables tels que la démographie explosive jointe à une pauvreté chronique rurale généralisée ; la destruction des écosystèmes forestiers ; l'érosion des sols ; la reconversion des marais en terres agricoles ; la détérioration des écosystèmes aquatiques ; l'exploitation incontrôlée des carrières minières tendant vers de véritables désastres écologiques ; et enfin la très difficile gestion des perturbations climatiques illustrées par les inondations, les mouvements de terrains, les sécheresses sévères et les épidémies de paludisme, de méningite et autres maladies de vecteur. Néanmoins pour la commodité de la présentation du contexte écologique burundais nous nous limitons d'abord à ses quatre préoccupations majeures.

1.3.1. La déforestation massive et ses conséquences.

Il est aujourd'hui largement admis que l'environnement burundais est sérieusement menacé, car les paysages jadis florissants présentent aujourd'hui des dégradations inquiétantes et offrent des images pathétiques.

C'est pourquoi, la déforestation des réserves naturelles comme la Kibira et le parc de la Ruvubu et autres requiert une attention particulière, car leur destruction s'accompagne d'impacts environnementaux irréversibles compromettant ainsi le développement durable du pays.

Par exemple la superficie de la Kibira, la réserve nationale la plus importante, était estimée à plus de 50.000 ha lors de son statut de protection en 1934. Avec la création de l'INECN en 1982, sa superficie était déjà tombée à 40.000 ha. Actuellement, la superficie de la Kibira n'est pas bien connue. Cependant, on estime 10.000 à 12.000 ha perdus ces dix dernières années.

A elle seule, l'implantation du bloc industriel de thé à Teza en 1963 et son extension progressive jusqu'en 1977 a amputé la Kibira d'une superficie de 600 ha. Or, il est bien connu aujourd'hui que la Kibira représente à la fois un patrimoine naturel le plus important pour le Burundi et constitue surtout un véritable château d'eau pour les deux bassins versants les plus importants du Burundi. C'est-à-dire le bassin du Congo à l'Ouest et le bassin du Nil à l'Est. Si cette déforestation devrait se poursuivre à ce rythme assez alarmant, le coefficient de ruissellement deviendrait plus élevé par rapport au coefficient d'infiltration des eaux pluviales ce qui réduirait inévitablement la nappe aquifère qui alimente les nombreuses sources d'eaux aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est de la Crête Congo Nil.

1.3.2. La dégradation des terres agricoles.

Depuis ces deux dernières décennies, la dégradation des sols a pris une allure très inquiétante sur l'ensemble du bassin versant du Nil burundais. Elle constitue en effet l'un des constats les plus douloureux de l'environnement burundais, au regard du rythme actuel de l'intensité de l'érosion des sols sous ces diverses formes.

La pression démographique explosive observée sur l'ensemble du pays et la principale cause majeure des pertes en terres et en quantité fort impressionnantes. On estime actuellement 400 à 700t/ha/an de terres perdues dans les plateaux. C'est largement plus de 1000t/ha/an dans les reliefs plus montagneux. C'est aussi une des plus grandes causes de la désertification au Burundi. Le déboisement lié à la recherche des terres agricoles ainsi que la forte dépendance des ménages à l'égard du bois comme la seule source d'énergie pour les usages domestiques ne cessent d'aggraver cette situation.

L'utilisation de l'énergie bois par la population réduit souvent, de manière irréversible les boisements et les forêts indispensables pour la protection des sols et la régulation du climat local. Les fortes pentes, l'intensité de l'agressivité climatique et surtout les cultures non recouvrantes empirent cette situation. 70% de terres dans les plateaux centraux ne sont pas protégées.

La femme rurale en tant que gestionnaire principale de ressources naturelles devrait jouer un rôle actif et participatif dans la gestion, la conservation et la protection de l'environnement. Cependant, ceci exige une formation et une éducation suffisante pour qu'elle intervienne dans la prise de décisions.

Enfin, même les anciennes structures anti-érosives jadis constituées par les fossés et les haies anti-érosives ont systématiquement disparu dans les paysages.

Le problème est particulièrement critique dans certaines régions où le sol cultivé reste nu pendant toute l'année sans possibilité de remise en jachère.

1.3.3. La dégradation des écosystèmes humides : terrestres et aquatiques.

La dégradation des écosystèmes humides, terrestres et aquatiques, constitue une autre préoccupation majeure pour l'environnement au Burundi. S'agissant des marais, toute exploitation de quelque nature que ce soit doit être précédée par une étude d'impact environnemental et autorisée par l'autorité compétente. Cela est consigné dans le schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais, mais hélas ce n'est pas le cas. La contradiction typique est l'exploitation sauvage de la zone tampon du marais de Nyakijima en province Ngozi avec la complicité de l'administration locale.

En 1979, le Burundi avait une couverture de 120.000 ha de marais dont 35% en exploitation à cette époque. En 1990 la superficie exploitée des marais atteignait 40%. En l'an 2000 les marais reconvertis en terres agricoles représentaient déjà près de 70% de la superficie totale des marais.

Face à la pression démographique explosive sur les collines, les paysans agriculteurs sous la hantise de la faim, n'hésitent pas à s'approprier en désordre de ces terres de réserve, qui, normalement restent le domaine privé de l'Etat.

Le surpâturage des marais pendant la saison sèche provoque le tassement du sol et parfois une destruction souvent irréversible de la végétation. D'importantes terres humides ont été détruites suite à l'extraction des matériaux de construction notamment l'argile pour la fabrication des briques et tuiles ou pour la fabrication d'autres produits artisanaux.

Les conséquences de l'exploitation anarchique des marais peuvent être d'une grande facture sur plusieurs aspects environnementaux, spécialement leur assèchement lié aux déséquilibres hydrologiques, la destruction de la biodiversité, la régulation des crues qui est dangereusement compromise, et enfin l'appauvrissement des sols entraînant la chute de la production agricole.

Dans le Bugesera les écosystèmes aquatiques les plus importants sont représentés par les lacs Cohoha, Rwihinda, Kanzigiri, Rweru, Gacamirindi. La particularité du lac Cohoha est son caractère transfrontalier avec le Rwanda, mais 80% de sa superficie se trouvent au Burundi.

Actuellement le seul lac qui bénéficie d'un statut officiel de protection est le lac Rwihinda appelé « lac aux oiseaux ». L'objectif principal était de protéger sa riche ornithologique. Le lac Rwihinda attirait jadis beaucoup de touristes nationaux et étrangers, curieux de la diversité des espèces d'oiseaux migrateurs. Cependant la pauvreté, ennemi n° 1 de la biodiversité au Burundi, fait que ces oiseaux migrateurs soient menacés d'extinction par les populations riveraines.

L'habitat de ces oiseaux migrateurs est en voie de disparition si rien n'est fait pour fédérer des efforts de protection. Mais la plus grande menace reste l'agriculture côtière et en particulier les perturbations climatiques de ces dix dernières années.

Face à l'ampleur du phénomène de braconnage, il faut un compromis entre la protection de ces oiseaux et la satisfaction des besoins des populations sans oublier une coopération internationale dans le cadre bilatéral et multilatéral.

Les conséquences fâcheuses de l'exploitation anarchique de ces écosystèmes humides, terrestres et aquatiques, pourraient être le dessèchement des marécages et des lacs avec des pertes irréversibles de terres fertiles, de flore et de faune.

1.3.4. L'exploitation incontrôlée des carrières et mines

Parmi les enjeux environnementaux des activités de production figure l'exploitation minière anarchique et incontrôlée dans certaines régions du bassin du Burundi. C'est ici le cas de l'extraction des minerais de cassitérite, de colombo-tantalite et de colta par la Société Comebu sur les gisements de Munege et de Kivumu, en Commune Kabarore, Province Kayanza.

L'ouverture de ces deux carrières a engendré de profondes perturbations du milieu naturel qui méritent aujourd'hui une surveillance étroite pour limiter de graves conséquences environnementales.

Outre les risques de mouvements de terrain tels que les glissements de terrains, les affaissements, les éboulements, les effondrements de cavités, l'érosion des sols, faut-il ajouter aussi les risques hydrauliques comme les inondations, les coulées boueuses, et la pollution des eaux.

Lors des dernières pluies diluviennes qui ont touché sérieusement la province de Kayanza, ces gisements de Munege et Kavumu ont livré des sédiments en termes de millions de tonnes qui ont ensevelis toutes les cultures des marais dans la vallée de la Mwogo. Ce fut une véritable catastrophe pour la région.

Il faut donc établir des plans d'exposition à ces divers risques naturels visant à représenter sur des cartes précises la localisation et la nature des instabilités des versants.

Dans plusieurs régions du pays, la faim et la pauvreté chronique rurale contraignent les populations à se ruer sur les paysages pour extraire des matériaux de construction sans aucun encadrement et sans plan de reconversion des carrières en terres utiles et permettre le rétablissement de l'environnement viable. L'extraction incontrôlée des matériaux de construction comme les argiles pour la fabrication des briques, les sables, les pierres...s'accompagnent souvent d'impacts environnementaux qui nuisent au développement du pays.

II. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1. Structure de la Population

Le Burundi compte actuellement 8 millions d'habitants. La densité démographique moyenne est de 310 habitants au km². La pression démographique dépassée le seuil critique. Avec sa croissance moyenne de 3% et une moyenne de 7 naissances par femme. Il est certain que la tendance explosive de la démographie burundaise pourrait se confirmer par le doublement de la population dans 20 ans. Par ailleurs la population burundaise est remarquablement très jeune. Celle de moins de 15 ans est estimée à 46,2% tandis que celle de 65 ans est d'environ 2,3%.

Répartition de la population résidente par province selon la proportion et le classement

Province	Effectifs de population	Proportion par rapport à la population totale	Classement
GITEGA	725 223	9	1
NGOZI	660 717	8,2	2
KIRUNDO	628 256	7,9	3
MUYINGA	632 409	7,8	4
KAYANZA	585 412	7,3	5
BURURI	574 013	7,1	6
BUJUMBURA RURAL	555 933	6,9	7
CIBITOKÉ	460 435	6,2	8
KARUSI	436 443	5,7	9
BUJUMBURA MAIRIE	497 166	5,4	10
MAKAMBA	430 899	5,4	11
RUYIGI	400 530	5	12
RUTANA	333 510	4,2	13
BUBANZA	338 023	4,1	14
MURAMVYA	292 589	3,6	15
MWARO	273 143	3,4	16
CANKUZO	228 873	2,8	17
BURUNDI	8 053 574	100	

Densités de la population du Burundi aux trois recensements

Pays	Superficie (Km ²)	Densité (Hab/Km ²)		
		2008	1990	1979
BURUNDI physique	27834	289,3	190,2	144,7
BURUNDI physiologique	25 950	310,3	204,0	155,2

Répartition de la population et de la superficie par province (en%)

Province	Population (%)	Superficie (%)	Densité (Hab/Km ²)
Gitega	9,0	7,6	366,5
Ngozi	8,2	5,7	448,3
Muyinga	7,9	7,1	344,4
Kirundo	7,8	6,6	368,8
Kayanza	7,3	4,8	474,7
Bururi	7,1	9,5	232,9
Bujumbura Rural	6,9	4,7	451,0
Cibitoke	5,7	6,3	281,5
Karuzi	5,4	5,6	299,5
Makamba	5,4	7,6	219,9
Ruyigi	5,0	9,0	171,2
Bubanza	4,2	4,2	310,4
Rutana	4,1	7,6	170,2
Muramvya	3,6	2,7	420,7
Mwaro	3,4	3,2	325,3
Cankuzo	2,8	7,6	116,5
Bujumbura Mairie	6,2	0,3	5714,6
BURUNDI	100,0	100,0	310,3

Source (ISTEEBU)

Evolution des densités dans les provinces et classement entre 1990 et 2008

Province	Superficie (Km ²)		Densité (Hab/Km ²) en 1979		Densité (Hab/Km ²) en 1990		Densité (Hab/Km ²) en 2008	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Bururi	2465,12	1	127,0	11	156,4	12	232,9	12
Ruyigi	2338,88	2	71,8	14	102,0	14	171,2	14
Gitega	1978,96	3	238,0	4	285,6	5	366,5	6
Cankuzo	1964,54	4	54,7	16	72,7	16	116,5	16
Makamba	1959,6	5	61,7	15	114,2	13	219,9	13
Rutana	1959,48	6	72,1	13	99,9	15	170,2	15
Muyinga	1836,26	7	140,1	10	203,3	9	344,4	7
Kirundo	1703,34	8	169,8	7	235,5	7	368,8	5
Cibitoke	1635,52	9	110,0	12	171,1	11	281,5	11

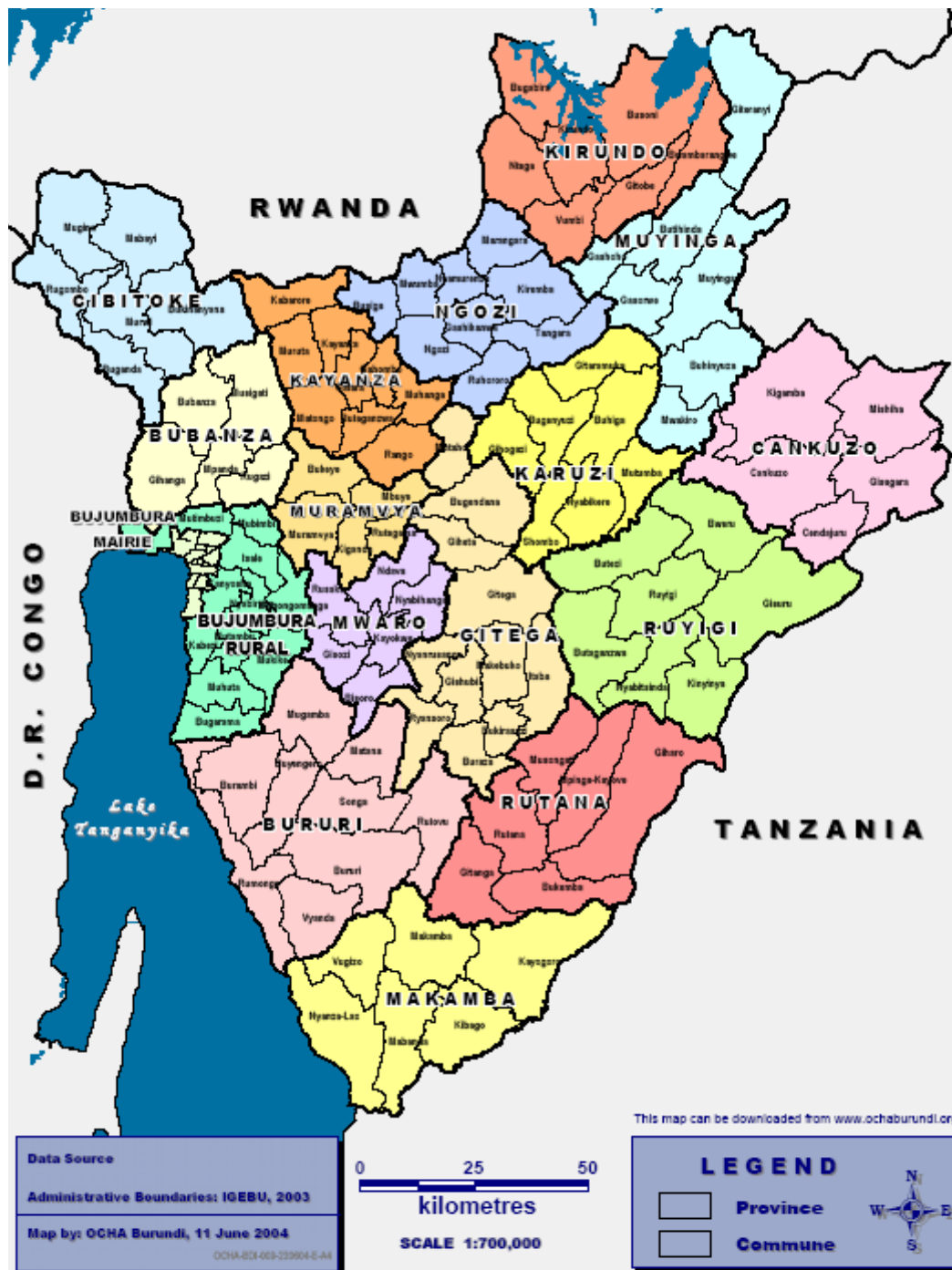
Ngozi	1473,96	10	267,5	3	327,2	3	448,3	3
Karuzi	1457,4	11	144,5	8	197,5	10	299,5	10
Kayanza	1233,24	12	310,6	1	359,3	1	474,7	1
Bujumbura Rural	1232,62	13	237,4	5	303,0	4	451,0	2
Bubanza	1089,04	14	141,5	9	204,7	8	310,4	9
Mwaro	839,6	15	224,6	6	250,0	6	325,3	8
Muramvya	695,52	16	271,3	2	333,2	2	420,7	4
Bujumbura Mairie	87	NC	1935,3	NC	2706,2	NC	5714,6	NC
BURUNDI	25950,1	-	155,2	-	204,0	-	310,3	-

Source (ISTEEBU)

2.2. Les divisions administratives

Le décret loi de 2003 marque la volonté politique de décentralisation des structures administratives et une amorce d'aménagement du territoire. Il est caractérisé par le renforcement du pouvoir de l'administrateur communal auquel est associé un conseil communal. Les objectifs de cette politique de décentralisation administrative sont le rapprochement des administrés des autorités et la participation effective de la commune à son développement. La commune doit disposer des ressources lui permettant de tracer ses voies de développement. Le pays est divisé en 17 provinces, 129 communes et 3.366 collines.

Fig. 3 Divisions administratives



2.3. Indicateurs socio-économiques.

Le Burundi est en proie à une pauvreté généralisée qui s'est beaucoup aggravée depuis 1993. Pays essentiellement agricole, avec une densité moyenne de plus de 280 habitants par km², le Burundi figure parmi les pays les plus pauvres de la planète avec un Produit National Brut (PNB) par habitant de l'ordre de 110 \$ US. Les nouvelles estimations indiquent que la proportion de la population vivant en dessous de la pauvreté est de l'ordre de 66,9%

La gravité de cette pauvreté constitue un risque majeur pour le redressement économique et social du pays (tableau 1). Environ 58,4% de la population vit avec moins de 1 \$ US/jour, et environ 89,2% de la population vit avec moins de 2 \$ US/jour.

L'économie burundaise se heurte à d'importantes rigidités structurelles, telles qu'une agriculture vivrière dominante mais à très faible productivité, une capacité d'exportation limitée et en nette régression en ce qui concerne son principal produit générateur de devise, le café, ou encore un secteur secondaire au tissu très limité et lourdement handicapé par l'enclavement.

Les données du tableau n°1 mettent également en évidence des niveaux d'instruction, d'accès aux services de santé modernes, d'accès à l'eau potable très faibles, surtout en milieu rural. L'unique source d'énergie dans ce même milieu rural est le bois. Les jeunes sont forcés à exercer un travail peu rémunéré pour la survie individuelle et familiale.

Le secteur social a été gravement affecté par les conflits socio-politiques qui ont prévalu dans le pays depuis les années 1993. Cette situation a entraîné une baisse considérable de la production dans pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale et a eu pour conséquence l'aggravation de la pauvreté.

Le PIB a diminué de 3% en moyenne par an, portant à ce jour la baisse cumulée de la production agricole à 30%, et une réduction du revenu par tête jusqu'à 83 \$ US en 2004, alors qu'il était de 214 \$ US au début de la dernière décennie, déjà est nettement inférieur à celui des autres pays africains et à la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à plus de 500 \$ US.

L'espérance de vie à la naissance est tombée de 51 ans en 1993 à moins de 42 ans en 2005.

Tableau 1 : Quelques indicateurs socio-économiques du Burundi.

Indicateurs	Année 2008	Année 2025	Année 2050
<i>1. Données sur la population :</i>			
Population	8.200.000	16.000.000	32.000.000
Densité (hab/km ²)	310	380	440
Taux d'accroissement naturel (en %)	3.0	3.0	3.0
Taux de fécondité	6.7	6.5	5.5
<i>2. Santé et services apparentés :</i>			
Espérance de vie à la naissance	48.5	48.0	50
Pop. par médecin (en milliers)	29.2	40.1	25
Taux de couverture vaccinale	47.2	91.0	98
Taux de morbidité (en ‰)	20.7	38.1	20
<i>3. Accès à l'eau potable :</i>			
En milieu rural (en %)	38.4	58	68
En milieu urbain (en %)	93	95	95
<i>4. Accès à l'énergie :</i>			
Bois, charbon de bois et dérivés	94.4	96.8	95.3
Hydroélectricité (en %)	5.6	6.4	4.7
Produits pétroliers	4.3	4.1	
<i>5. Education :</i>			
Taux brut pour tous les niveaux (en %)	44.7	40	
Alphabétisation de plus de 15 ans (en %)	49	45.2	
<i>6. Autres données</i>			
Produit National Brut (PNB/Hab. en \$ US)	129.3	110.0	
Enfant 7-14 ans/marché du travail (en %).	30.6	23.5	

Source : PNUD, 2006.

CHAPITRE II : RISQUES ET VULNERABILITES

La sécheresse persistante depuis bientôt 10 ans dans les provinces du nord et du centre ainsi que dans le Kumoroso, la tendance générale de la désertification du pays suite à la dégradation généralisée du couvert végétal, l'amplification de l'érosion fluviale dans la ville de Bujumbura, les inondations répétitives dans certaines régions du pays, les coupures régulières des Routes Nationales (RN) dans la partie Ouest du Burundi, les séismes, les incendies de forêt, de maisons et autres infrastructures, les épidémies émergentes, la fréquence des réfugiés environnementaux sont autant de phénomènes naturels et anthropiques qui révèlent aujourd'hui la vulnérabilité de plus en plus grandissante du Burundi.

Cette vulnérabilité est aussi complexe dans la mesure où elle est à la fois humaine, socio-économique et environnementale. Humaine parce que certains aléas comme la sécheresse, les mouvements de terrain, les tremblements de terre et les inondations ont déjà emporté des vies humaines en nombre considérable. Les enjeux socio-économiques exposés aux divers aléas sont également majeurs. Il s'agit essentiellement de la destruction des infrastructures publiques et privées, des maisons d'habitation etc. La dégradation de l'environnement s'observe particulièrement au niveau des pertes énormes en terre liées aux diverses formes de l'érosion ainsi que la dégradation très accélérée du couvert végétal sur l'ensemble du pays.

Les faiblesses du cadre institutionnel burundais en matière de prévention des risques et de gestion catastrophes se confirment par l'absence de visibilité des efforts dans ce domaine. Importe-t-il cependant de revenir sur la typologie des différents risques auxquels le Burundi est régulièrement confronté.

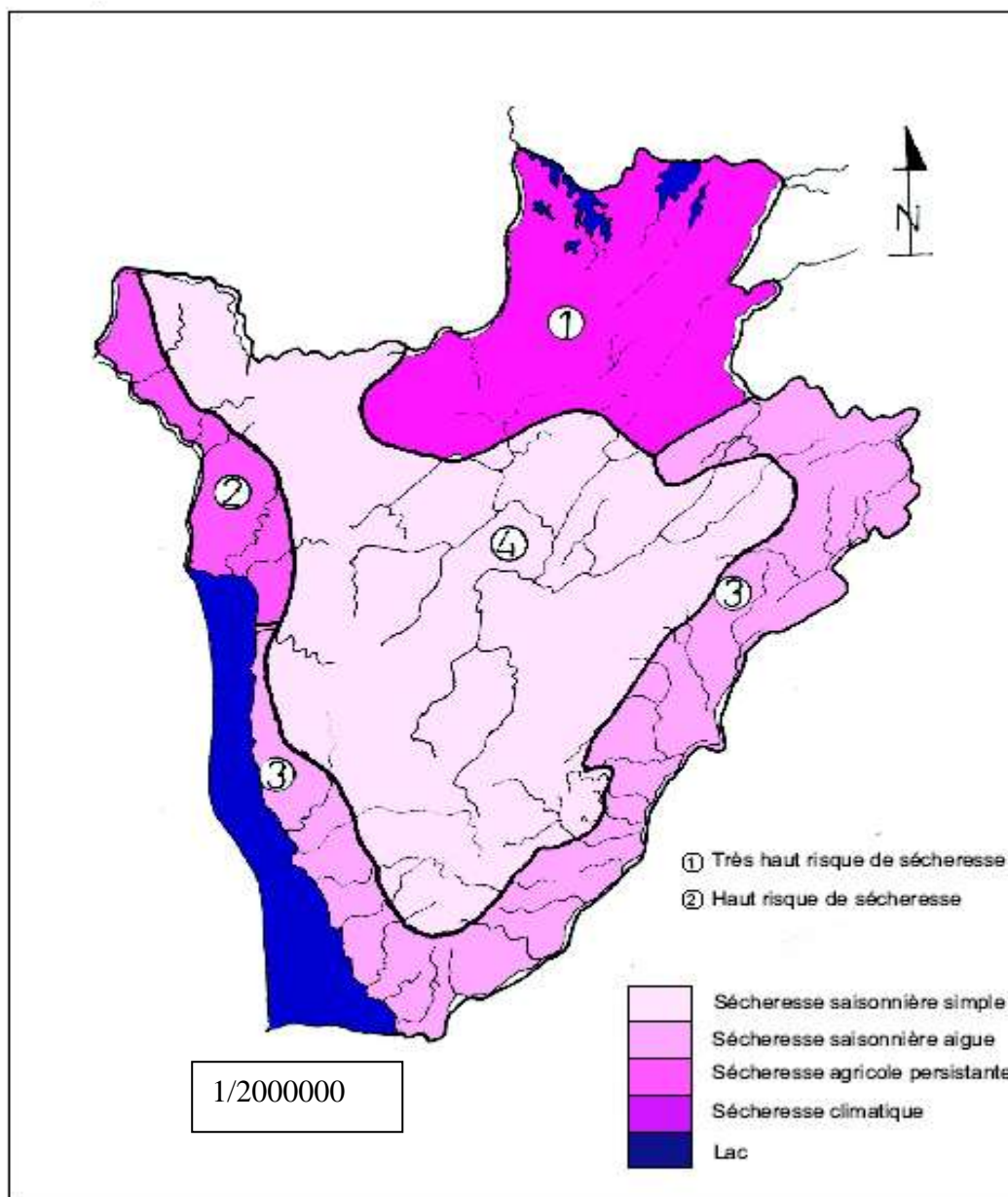
2.1. Typologie des risques

2.1.1. Les risques naturels

2.1.1.1. La sécheresse

C'est un aléa auquel le Burundi fait face depuis 1998. Elle constitue actuellement une menace réelle sur la majeure partie du pays. Sa prévention et sa gestion restent incertaines malgré sa durée et son étendue. Dans les provinces du nord, plus particulièrement Kirundo et Muyinga, la situation s'est empirée à partir de l'an 2000. La sécheresse a atteint le seuil d'une catastrophe nationale lorsqu'on a compté plusieurs morts et réfugiés environnementaux de la famine. Des populations se sont exilées au Rwanda et en Tanzanie pour cause de famine.

La situation variait en fonction des communes et des secteurs. Les communes qui furent durement touchées sont Bugabira, Busoni, Bwambarangwe et Gitobe. Pour survivre, la population qui est restée sur place mangeait soit des racines d'arbre, soit de la bouillie préparée à la base de la bouse de vache. Au début 2005, ce désastre s'est généralisé dans certaines communes de Muyinga et de Ngozi.

Fig.4 Indice de sécheresse

Selon le Système d'Alerte Précoce- Surveillance de la Sécurité Alimentaire au Burundi (SAP-SSA), l'insécurité alimentaire semble planer même aujourd'hui dans certaines parties du pays suite aux déficits pluviométriques de la saison culturale A. Par exemple le Gouverneur de Kirundo a lancé un cri d'alarme pour sa province située dans le nord-est du pays. En 2007, entre octobre et janvier, un homme mourait de faim chaque jour dans les provinces de Kirundo et Muyinga selon les informations officielles alors qu'elles étaient considérées comme le grenier du pays avant cette sécheresse.

2.1.1.2. La grêle et les tempêtes

La grêle est un autre aléa qui détruit souvent les champs et provoque des chutes de rendements agricoles. Elle survient dans n'importe quelle région aussi bien dans les basses terres que dans les hauts plateaux. Il en est de même pour la tempête qui ravage à son passage les habitations et les champs.

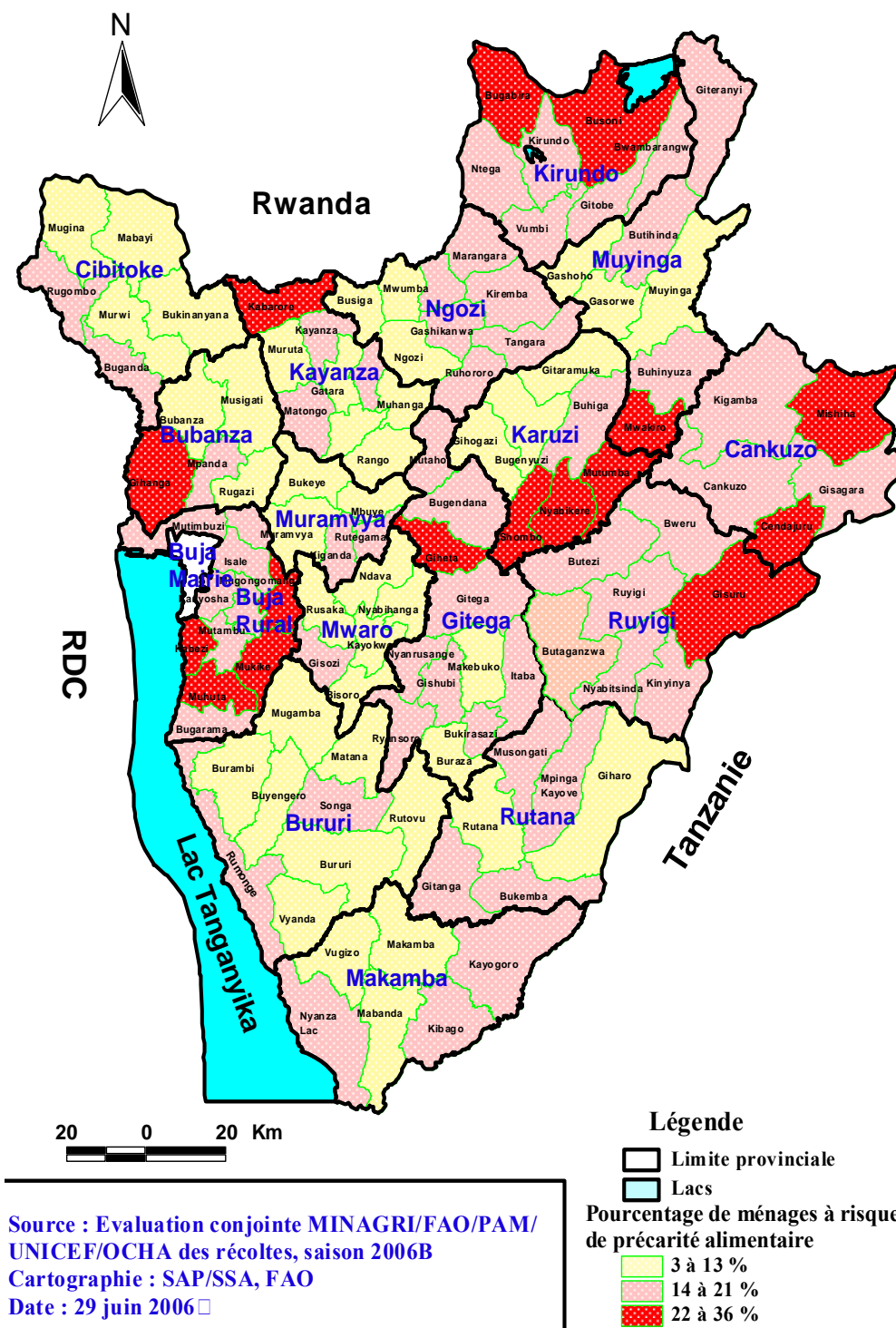


Fig.5 Carte du risque de vulnérabilité communale, saison 2007A

Tableau n° 2. Inventaire des risques climatiques et impacts associés les plus

Courants au Burundi

Source : Evaluation conjointe MINAGRI/FAO/PAM/ UNICEF/OCHA des récoltes, saison 2006B
 Cartographie : SAP/SSA, FAO
 Date : 29 juin 2006 □

RISQUES CLIMATIQUES	Effets négatifs et risques associés	Impact économique	Pertes en vies	Durée, jours	Etendue spatiale,	Fréquence	Tendance
Déficit pluviométrique (sécheresse)	Sécheresse, pluies tardives, famine, déficit en eau pour les différents usages, chute de la production animale et agricole, perte des vies humaines et de la biodiversité, dégradation du couvert végétal, feu de brousse, migration de la population et du bétail, tarissement ou baisse des niveaux des lacs de retenue et des cours d'eau, réduction de l'énergie hydroélectrique.	3	3	3	4	2	Importante
Excès pluviométrique : pluies diluviennes/ inondations, chute de grêle	Erosion pluviales, pertes des récoltes, pertes en vies humaines, pertes d'habitats pour les espèces, destruction des infrastructures, glissement de terrain, chablis des arbres, éruption des maladies parasitaires, des maladies hydriques et des maladies de carence nutritionnelle, l'ensablement/ envasement des cours d'eau et des lacs, inondations des basses terres et des marais, détérioration de la qualité d'eau	3	2	1	3	2	Importante
Températures excessives (extrêmes)	Stress thermique, recrudescence des maladies respiratoires et des maladies dues aux vecteurs, consommation élevée de l'eau, accroissement de l'évapotranspiration et de l'évaporation, accélération des feux de brousses.	2	1	2	4	2	Moyenne
Eclairs,	Mort de personnes et de						

tonnerres et foudre	bétail, insuffisance alimentaire, défloraison des cultures, destruction des grands arbres et des infrastructures (de communication et électriques), baisse de rendement	1	2	1	2	1	Moyenne
--------------------------------	--	---	---	---	---	---	---------

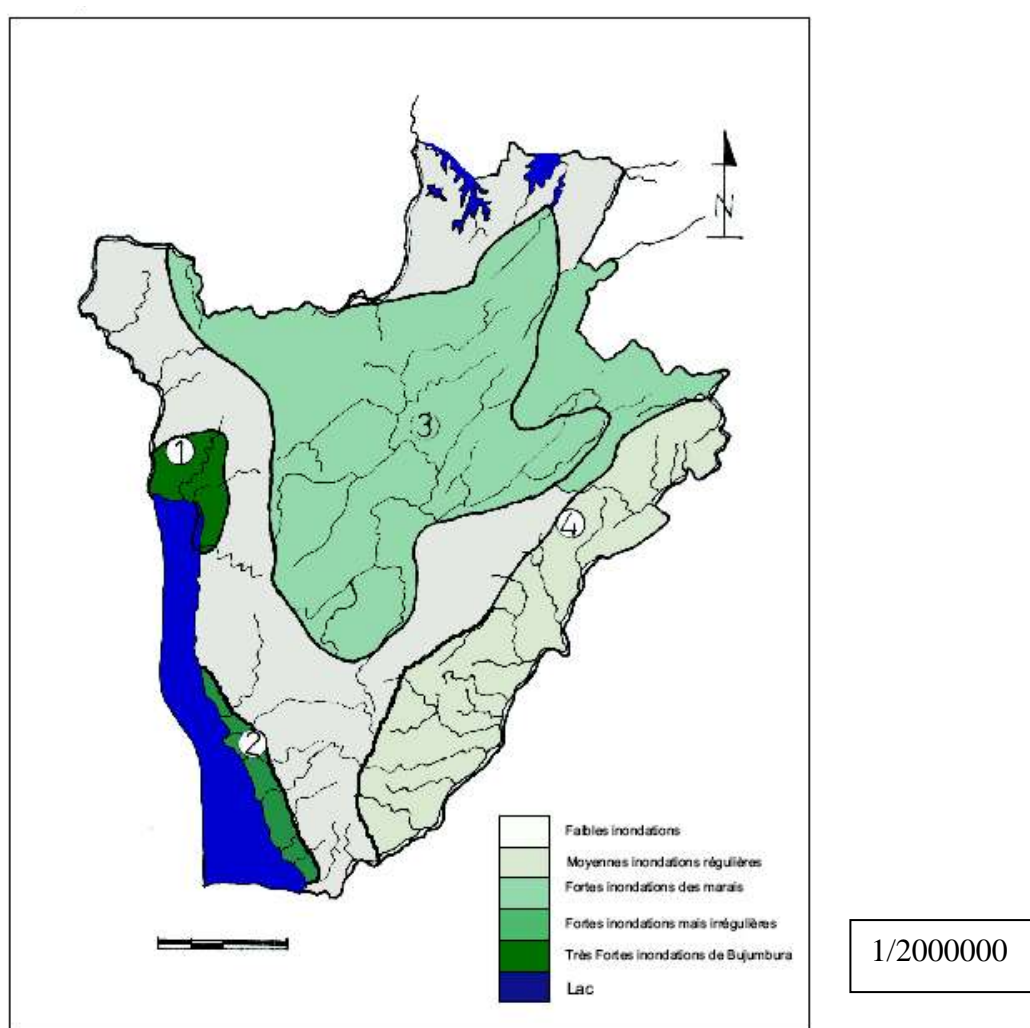
- Légende** :
- a. Impacts économiques : 1= Peu préjudiciable,
2= Moyennement préjudiciable,
3= Trop préjudiciable,
 - b. Pertes en vies humaines : 1= 1 à 9 personnes par événement,
2= 10 à 99 personnes par événement,
3= 100 à 999 personnes par événement,
4= plus de 1000 personnes par événement,
 - c. Durée, jours : 1= 1 à 9 jours,
2= 10 à 99 jours,
3= 100 jours (une saison),
4= plus d'un an,
 - d. Etendue spatiale (Km²) : 2= 10 à 99 Km²,
3= 100 à 999Km²,
4= 1000 à 9999Km²
5= 10.000Km² et plus,
 - e. Fréquence : 1= 1 à 20 % de probabilité,
2= 20 à 40 % de probabilité,
3= 40 à 60 % de probabilité,
4= 60 à 80 % de probabilité,
5= 80 à 100 % de probabilité,
 - f. Indicateurs de tendance : =Augmentation importante,
Augmentation moyenne,

2.1.1.3. Les inondations

Elles occupent la troisième place dans l'inventaire des risques et catastrophes reconnus au Burundi. Les plus importantes ont été provoquées par le lac Tanganyika entre 1961 et 1964. Son niveau s'éleva de 4 mètres, et la côte d'alerte fut atteinte en mai-juin 1964 avec 777,6 mètres.

Les quartiers actuels de Kinindo bas, Kibenga, Asiatique, Industriel, le port de Bujumbura, la route Gatumba, la route Bujumbura-Nyanza-Lac furent systématiquement inondés. Cette hausse de niveau est à mettre en relation avec la construction du premier barrage de régulation de la Lukuga. Celui-ci fut dynamité en partie pour ramener le lac à son niveau normal, car les activités économiques avaient été considérablement perturbées.

Fig. 6 Indice d'inondations



Des inondations plus récentes ont été enregistrées à Kajaga en 1991 et provoquèrent des déplacements importants de la population sinistrée. En 1983 et 1986, Bujumbura a connu de graves inondations liées aux crues de la Ntakangwa. Elles ont provoqué des pertes énormes ayant été évaluées à plus d'un milliard de francs burundais. Les dommages qui ont été occasionnés par ces inondations sont (1) la destruction des maisons dans les quartiers de Buyenzi en 1983 où

beaucoup de familles sans abri ont été enregistrées, et (2) la détérioration des machines et d'équipements de la zone industrielle et destruction des stocks des entreprises COGERCO, RAFINA, BRARUDI, SEP et du port de Bujumbura.

Les inondations de 1986 ont détruit des installations de la SEP, ce qui a entraîné les ruptures d'approvisionnement de carburant. En plus des dégâts de 1983, cette fois-ci s'ajoutent d'autres entreprises qui se trouvent sur la rive gauche. Ce sont ETERNIT, PORT, FABRIPLASTIC, ARNOLAC, METALBO, FABRICHIM, BTC etc.

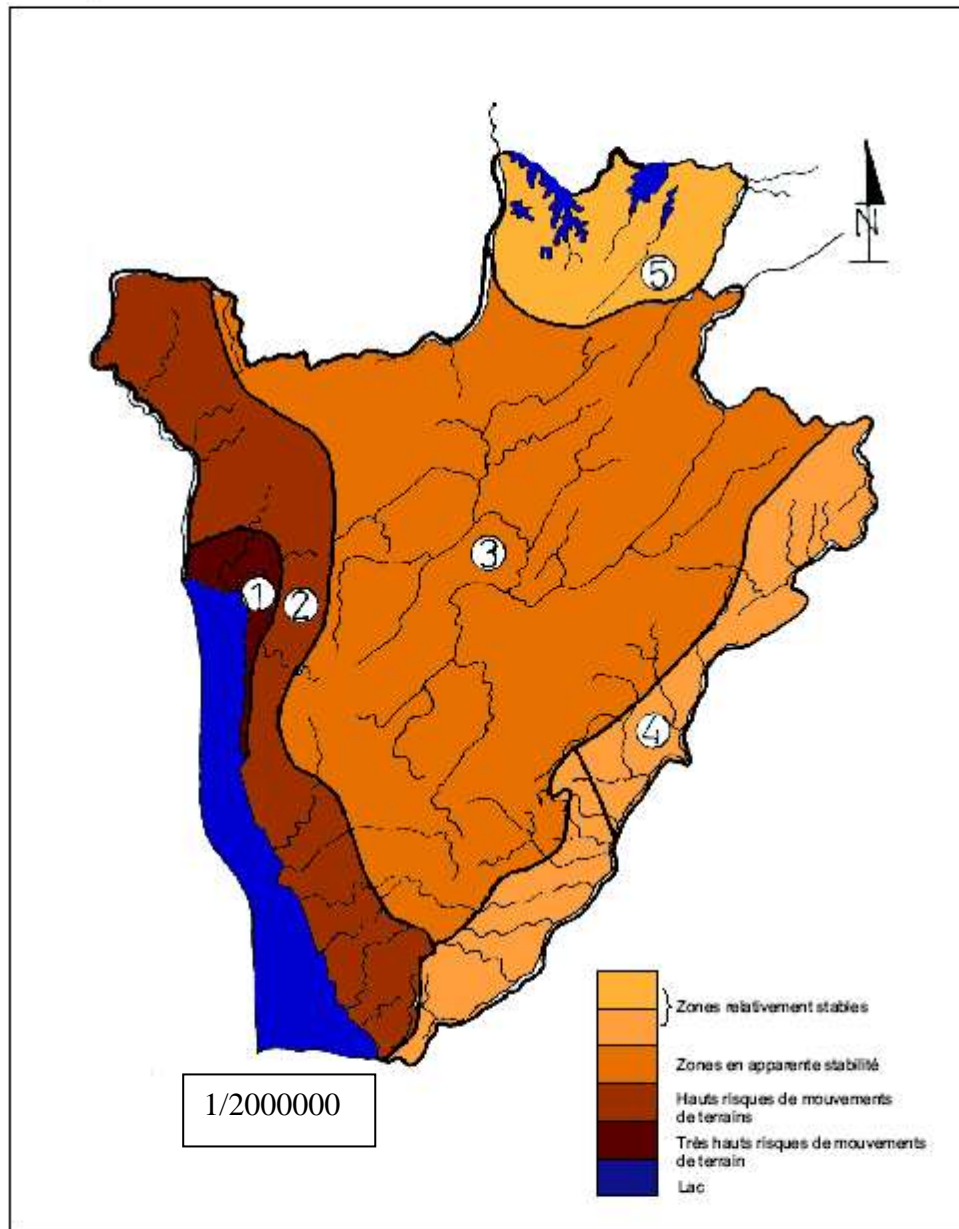
Les rivières Muha et Kanyosha provoquent aussi régulièrement des inondations mais moins catastrophiques que les précédentes. Le centre ville de Bujumbura est également assez menacé par des inondations fréquentes des eaux pluviales à cause de la défaillance du système de drainage dont la capacité est aujourd'hui largement dépassée. Enfin dans les plaines de l'Imbo, certaines rivières comme la Kajeke, la Dama, la Murembwe, la Rwaba etc. entraînent des inondations liées aux fortes pluviométries des hautes terres de la Crête Congo- Nil.

Au cours des années 2006 et 2007 de graves inondations ont fortement touché la majeure partie du pays. Les provinces de Kayanza, Ngozi, Ruyigi, Bururi, Makamba ont été particulièrement sinistrées. Si le Burundi compte aujourd'hui plus de 8 millions d'habitants, on estime qu'un quart de la population a été victime de ces mêmes inondations.

2.1.1.4. Les glissements de terrain

Ils se classent au second plan des risques naturels et catastrophes que connaît le Burundi au cours de ces dernières décennies. Leurs impacts socio- économiques sont de plus en plus ressentis. En 1996, la capitale politique et économique du pays, Bujumbura, a failli être coupée du reste du pays par des éboulements de Nyaruhongoka sur la Route Nationale 4, des coupures de la Route Nationale¹ par les ravinements de Vuma au PK23, 300, de Nyamuvoga au PK23, 900 et de Vyambo au PK29, 900 et enfin l'énorme solifluxion qui bloqua la circulation des biens et des personnes sur la Route Nationale 7 au PK30. Ce mouvement de terrain a emporté deux véhicules et tua un passager. En réalité, toutes les routes qui passent par les escarpements de failles des Mirwa et de la Crête Congo- Nil sont régulièrement exposées aux éboulements et aux glissements de terrain pendant la saison pluvieuse. Il s'agit également de Rukonwe et de Honga au sud du pays et la Route Nationale 16 au nord du pays.

Fig. 7 Indice de mouvements de terrain



Un regard même rapide sur les paysages des Mirwa suffit pour comprendre que l'on a affaire à des versants systématiquement très sensibles aux glissements de terrain et autres formes d'érosion du sol. Parfois, les versants bougent avec les habitations qu'ils portent. La généralisation des amphithéâtres d'érosion et la très forte densité des ravins expliquent la vulnérabilité grandissante des Mirwa associée directement aux mouvements de terrain. Dans les plateaux centraux, cette dynamique des milieux naturels est aussi fréquente mais de façon ponctuelle, sous forme de géants glissements. Leurs impacts sont beaucoup plus environnementaux.

Enfin, l'amplification de *l'érosion fluviale* fait partie des défis environnementaux auxquels Bujumbura se trouve dramatiquement confronté. De sérieuses destructions de maisons d'habitation ou d'infrastructures publiques et privées ont été déjà observées le long des principaux axes de drainage qui traversent Bujumbura d'Est en Ouest. Les destructions les plus spectaculaires s'observent près des zones riveraines des rivières Ntakangwa, Muha et Kanyosha. Les ponts, les écoles, les maisons et autres divers équipements sont particulièrement exposés, soit parce qu'ils sont installés dans les lits des rivières ou sur les lèvres des talus de glissement. Les dégâts se chiffrent en terme de plusieurs milliards de francs burundais sans calculer les impacts environnementaux.

Les ravins Gishora, Rubanza, Gatoke, Mpimba représentent actuellement des dangers réels. Gishora a déjà fait disparaître une partie de la clôture de l'hôpital militaire de Kamenge et menace de détruire plusieurs maisons de très grande valeur ainsi que la route asphaltée qui traverse le quartier KIGOBE.

Le ravin de Rubanza a déjà entamé la destruction d'un véritable monument historique qui est le lycée de Vugizo construit en 1958. Les glissements de terrain ont supprimé plusieurs parcelles avant leur valorisation sur le site de Sororezo. Les affaissements de terrain sur sa rive gauche s'approchent très dangereusement du palais présidentiel. De nombreuses habitations individuelles ou collectives sont manifestement menacées dans le court et moyen terme. Ici aussi la réparation coûterait excessivement cher pour un pays pauvre comme le Burundi.

Le ravin de Gatoke, qui est très récent en plus, a un caractère torrentiel très méchant. Des maisons d'une grande valeur, situées en première ligne sur la rive droite, sont également menacées de destruction dans le court ou moyen terme.

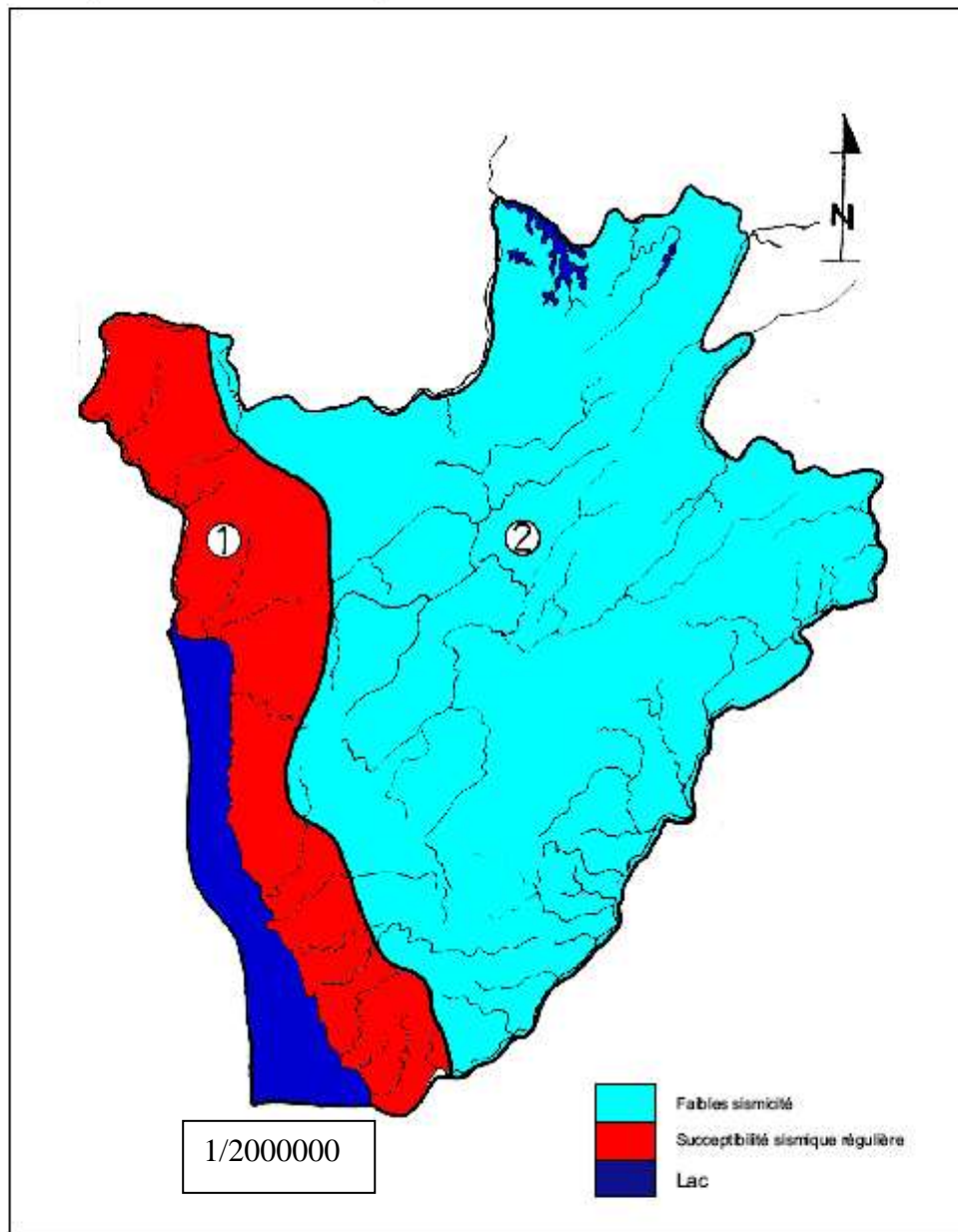
Le ravin de Mpimba cause de nombreux dégâts très importants sur son passage à Musaga qui est une zone populaire remarquablement pauvre. Il a déjà coupé, depuis quelques années, le pont à la hauteur de l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM) et menace très dangereusement les enceintes de celui-ci. Ces dégâts risquent d'être également énormes dans le quartier de Kinanira II. De nombreuses maisons d'habitation risquent de s'écrouler dans le court et moyen terme.

Il existe d'autres nombreux ravins à évolution extrêmement rapide et méchante, mais que nous nous épargnons de développer ici. Ce qui est évident, les rivières et les ravins ont des caractères communs notamment la torrencialité qui explique leur surcreusement ; l'élargissement rapide des berges qui est dû à l'érosion latérale très active.

2.1.1.5. Les mouvements sismiques

Si les mouvements sismiques sont évoqués en dernier lieu, cela ne signifie pas qu'ils constituent un risque naturel moins important pour le Burundi. Le pays est en effet sur la ligne du rift valley occidental. Or il existe une nette corrélation entre les foyers des tremblements de terre et le tracé du rift plus particulièrement dans la zone de Bujumbura. Le violent séisme du 22 septembre 1960 causa de nombreux dégâts. Il avait été précédé par beaucoup de prémonitoires et son épicentre était tout près de Bujumbura.

Fig. 8 Indice de mouvements sismiques



En substance l'identification et la spatialisation des risques naturels méritent une attention particulière puisque le Burundi est devenu remarquablement vulnérable. Les enjeux exposés aux divers risques naturels prennent des proportions inquiétantes pendant ces cinq dernières années. Il serait donc intéressant de préciser ici les principales causes de la vulnérabilité du Burundi.

2.1.2. Les risques d'origine biologique

Par l'importance de leurs impacts, les risques d'origine biologique occupent un rang non négligeable. Au Burundi, les faits montrent que le secteur de la santé est parmi les secteurs les plus vulnérables par les retombées négatives du changement climatique. L'augmentation des températures et des précipitations favorise en effet la recrudescence des maladies tropicales à transmission vectorielle et non vectorielle. A cela il faut ajouter les maladies des mains sales qui surgissent après les inondations.

Les maladies imputables aux changements climatiques sont :

- le paludisme dont l'évolution a été toujours progressif passant de 800 000 cas en 1993 à 3 000 000 en 2000 avec des épidémies répétitives jusqu'à nos jours. Le coût des médicaments et celui des moustiquaires affectent sensiblement les revenus des ménages.
- Le choléra, la dysenterie bacillaire, la rougeole, la méningite sont également des maladies qui ont pris des allures épidémiques avec des coûts économiques conséquents.

Les projections climatiques du Burundi confirment la tendance de l'augmentation de ces maladies. Leur coût économique a été évalué à plus de 2,700 millions de dollars américains sur une période de 5 ans.

2.1.3. Les risques d'origine technologique

Parmi les risques aggravés ou provoqués par les activités humaines, les incendies urbains et les incendies des forêts constituent de véritables menaces pour les populations et l'environnement. L'accroissement du nombre d'incendies aussi bien dans les villes que dans les campagnes prend une allure de plus en plus catastrophique. Ces incendies de feu provoquent des pertes économiques surtout quand ils se déclenchent dans des marchés qui abritent des quantités énormes de marchandises.

On rappelle à titre d'exemples les marchés de Ngozi et de Gitega, aux chefs lieu des provinces, qui ont été totalement ravagés par des incendies. L'absence d'un seul véhicule anti-incendie dans toute une province suffisait pour expliquer ce risque majeur. Dans la ville de Bujumbura, les incendies urbains d'origine électrique ne cessent d'augmenter. Le phénomène de désertification des campagnes rurales du Burundi est associé essentiellement aux feux de brousse. Il se manifeste par une détérioration de la végétation et des sols qui a déjà conduit à une destruction irréversible du potentiel biologique dans une majeure partie du pays.

Les pollutions de l'air, de l'eau, des sols sont également des sources de nuisances très remarquables et sensibles aux populations burundaises. La forte densification des activités agricoles dans les campagnes des Mirwa provoque actuellement une pollution grave des eaux du Lac Tanganyika avec des conséquences terribles sur la biodiversité de cet écosystème, pourtant classé déjà comme patrimoine de l'humanité.

Les accidents de roulage provoquent aussi des décès qui augmentent à une allure carrément catastrophique d'année en année. C'est dire donc qu'il s'agit d'une catégorie de risques qui méritent d'être analysés puisqu'ils commencent à coûter très cher aux victimes et aux assurances.

2.1.4. Les risques d'origine sociale et politique.

La société burundaise a déjà connu des risques socio-politiques qui ont dégénéré en de véritables catastrophes humaines et environnementales. Les guerres civiles cycliques et traumatisantes, plus particulièrement celle qui vient de perdurer près de 15 ans, sont encore fraîches dans la mémoire des burundais. Leur origine est essentiellement d'ordre social, économique et politique.

Les pertes énormes en vies humaines, la destruction massive des biens, la dégradation de l'environnement et les pertes économiques constituent le cortège des malheurs associés à ces risques. Au Burundi comme ailleurs, une vulnérabilité inégalitaire touche essentiellement les personnes dépourvues de force physique tels que les enfants, les femmes, les vieillards. Une autre source d'inégalité est liée au niveau culturel ou d'instruction des personnes. Dans les tueries ou autres violences physiques, les paysans se dévouent facilement pour la sale besogne. Enfin, ces risques engendrent des famines et conduisent les populations à l'exil.

2.2. Les principaux facteurs de vulnérabilité dans le pays

2.2.1. Faiblesses du cadre institutionnel et légal

Cette stratégie nationale au premier plan vise le renforcement des capacités du Gouvernement, de la société civile et des citoyens en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes avec une vision à long terme de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans un environnement mieux préservé et une gestion durable de ressources naturelles.

Dans le contexte actuel cependant, son cadre stratégique et institutionnel se heurte encore à un problème sérieux de coordination des responsabilités relevant des différentes institutions gouvernementales, de la société civile, des communautés de base et autres acteurs pour que la prévention des risques et la gestion des catastrophes au Burundi deviennent réellement opérationnelles.

En effet, l'organisation territoriale et la répartition des responsabilités interministérielles en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes doivent clairement être définies. En principe, c'est l'Etat à travers la Plate Forme Nationale qui devrait développer la connaissance et la surveillance du risque. Il est responsable de la conception et de la réglementation des Plans de Prévention des Risques (PPR) ainsi que des cartes informatives et réglementaires aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale.

Compte tenu de l'ampleur actuelle des risques et catastrophes, les Plates Formes Provinciales devraient participer réellement aux travaux de prévention des risques et de gestion des catastrophes. En effet, les communes ne disposent pas encore de techniques de prévision des risques telles que la surveillance et l'alerte dans les secteurs spécialement sensibles aux catastrophes.

L'Etat burundais devrait adopter un certain nombre de lois spécifiques à la prévention des risques et gestion des catastrophes notamment :

- Une loi portant Politique Nationale de Prévention des Risques et Gestion des catastrophes
- Une loi portant sur la création des Plans de Prévention des Risques et permettant l'expropriation pour cause des risques majeurs
- Une loi sur l'Organisation des Secours
- Une loi sur l'Indemnisation des biens assurés suite à des catastrophes.

La mise en place de ces textes permettra aux Provinces et Communes d'exécuter les instructions du Gouvernement dans les actions de prévention des risques et de gestion des catastrophes. Dans le même esprit, les Mairies prendront l'entière responsabilité dans les aménagements urbains à base des PPR tandis que les maires détiendront le pouvoir de police.

A coté des collectivités publiques, il convient d'ajouter parmi les acteurs de la prévention des risques et gestion des catastrophes:

- les établissements publics comme l'Université du Burundi, l'Institut Géographique du Burundi, l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi, l'Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature, etc.
- la société civile entre autres les entreprises privées, les notaires, les médias, la chambre de commerce, les géomètres, les architectes, etc.
- les citoyens qui sont à la fois des acteurs et des sinistrés potentiels. Ils ont le droit à l'information sur les risques qu'ils encourent dans certains points du territoire et sur les mesures de sauvetage pour s'en protéger.

Enfin le risque n'est pas encore perçu comme un objet social dans les différentes communautés burundaises, ce qui rend davantage vulnérable la population aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

2.2.2. Insuffisance de capacités d'analyse et de planification multisectorielle

Gérer les risques de catastrophes dans l'aménagement du territoire suppose des connaissances précises et spatiales des aléas et des enjeux qui y sont ou y seraient exposés. Malheureusement, cela ne peut pas s'appliquer correctement dans un pays où la banque de données est inexistante en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes. Pour le cas précis du Burundi, c'est justement sur cette base que devrait se fonder les capacités d'analyse et de planification en vue de réduire les crises actuelles associées aux divers aléas.

En réalité il n'y a pas d'articulation entre les risques et la planification dans le moyen et le long terme. La planification est un préalable fondamental dans la mesure où le développement durable et l'environnement écologiquement fiable en dépendent. C'est ici qu'il faut souligner avec force l'impérieuse nécessité de comprendre les relations actuelles entre le changement climatique, l'aménagement du territoire et les risques de catastrophes.

Il faut donc une volonté politique de développement des capacités d'analyse et de planification multisectorielles. Un programme de formation professionnelle doit être mise en œuvre et institutionnalisé pour permettre aux points focaux d'élargir leurs champs de compétence en matière de prévention des risques et de réponse aux situations d'urgences.

2.2.3. Explosion démographique

Dans la majeure partie du pays, la pression démographique s'exerce sur un espace fini, non élastique. D'où la tendance actuelle de parler plutôt de l'explosion démographique qui est pleinement justifiée dans certaines communes de Kayanza, Ngozi et Kirundo au nord, celles de Gitega, Muramvya au centre du pays atteignant facilement plus 700 ha/km².

L'origine de cette explosion démographique revient à trois facteurs fondamentaux à savoir :

- La mentalité traditionaliste qui encourage la pratique des familles nombreuses aussi bien dans le milieu urbain que rural. Il s'agit d'un déficit terrible pour la société qui reste jusqu'à présent nataliste et partant inconsciente de ses densités extravagantes
- L'absence généralisée du cadastre rural est un autre facteur qui favorise l'explosion démographique rurale. En effet, il est difficile de se rendre compte de telles densités ou telles répartitions sans l'analyse poussée à base d'un cadastre national qui permettrait en même temps de connaître la superficie agricole utile sur l'ensemble du territoire national.
- Le retour des réfugiés n'a pas été géré dans toutes ses dimensions sociales compte tenu de leur nombre impressionnant. Beaucoup de boisements ont été sacrifiés et des villages ont été improvisés sans étude d'impacts environnementaux.

2.2.4. Insuffisante culture du risque

C'est un véritable débat qui reste malheureusement mal maîtrisé au Burundi. Beaucoup d'activités humaines réalisées dans les différents domaines clés de la vie nationale n'ont pas du tout encore intégré les risques dans les plans de développements sectoriels, ce qui est déjà de règle dans les pays développés. C'est dans cet esprit que les Plans de Prévention des Risques devraient être une priorité nationale absolue pour établir véritablement la connaissance des risques, pour mieux

assurer leur surveillance et réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis.

Dans le cas précis du développement urbain durable, cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. L'absence de ces PPR est aujourd'hui à l'origine des situations réellement catastrophiques aussi bien dans le monde urbain que rural au Burundi.

2.2.5. Changements climatiques

Les changements climatiques confrontent le Burundi à la nécessité de changements importants d'attitudes et de comportements non seulement pour une meilleure gouvernance environnementale mais aussi pour réduire sa vulnérabilité face aux risques de catastrophes naturelles. En effet, les rapports Milieu/Homme au Burundi favorisent l'augmentation des impacts des changements climatiques. Les inondations, les sécheresses, les mouvements de terrains, etc. sont souvent accélérés par des types d'aménagement du territoire mal conçus. La Stratégie Nationale pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes devra inclure sa contribution à la mitigation ainsi qu'à l'Adaptation aux Changements Climatiques.

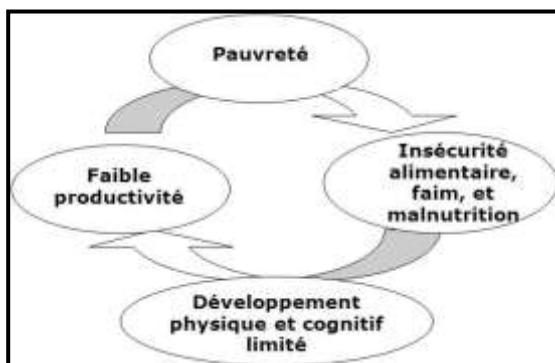
2.2.6. Pauvreté

La société burundaise est essentiellement rurale et vit dans une pauvreté qui a déjà atteint le seuil critique. Cette situation rend encore plus vulnérable la population burundaise vis-à-vis des risques des catastrophes qui découlent essentiellement des changements climatiques.

Par exemple, les aménagements ruraux précaires et rudimentaires facilitent les destructions des ménages dont les maisons sont construites en matériaux non durables. Le système agraire et la pression environnementale sur les terres favorisent l'avancée de la désertification, les inondations, les sécheresses et les glissements des terrains.

Le système de terrassement radical, qui contribuerait largement à la lutte contre tous ces phénomènes cités ci haut, exige des techniques onéreuses et donc non accessibles aux paysans. Seul le reboisement encore non généralisé semble être le seul outil de protection des sols et de lutte contre les changements climatiques.

2.2.7. Insécurité alimentaire



L'insécurité alimentaire est à la fois une cause et une conséquence des facteurs de vulnérabilité. Elle s'insère dans le cercle vieux de la pauvreté, elle-même résultante d'une combinaison de beaucoup de facteurs. L'insécurité alimentaire, devenue de plus en plus chronique dans certains coins du pays, est provoquée par des contraintes à la fois structurelles et conjoncturelles.

2.2.7.1. Contraintes structurelles liés à l'insécurité alimentaire

L'analyse des facteurs chroniques (structurels) d'insécurité alimentaire revient à évoquer les moyens (les potentiels et les actifs) qui permettent aux membres des ménages d'accéder aux productions agricoles et à l'alimentation. Les principales entraves structurelles sont notamment des :

- ✓ Dégradation de l'environnement accompagnée d'une forte infertilité et **dégradation (physique et chimique)** du substrat-sol, aussi très affaibli par la surexploitation agricole pendant que les populations n'ont pas accès aux fertilisants et amendements des sols ;
- ✓ **Dégénérescence** des semences ;
- ✓ Etat **sanitaire et nutritionnel** très amorti ;
- ✓ **Surpopulation et Surpopulation** poussant à l'exiguïté des terres, à l'occupation et exploitation des zones et terres marginales (insalubres, sujettes aux déficits hydriques, dégradées, etc) ;
- ✓ **Pauvreté élevée en milieu rural** pour une agriculture de plus en plus exigeante (coûts élevés des intrants de base, fertilisants et produits phytosanitaires).

2.2.7.2. Contraintes conjoncturelles

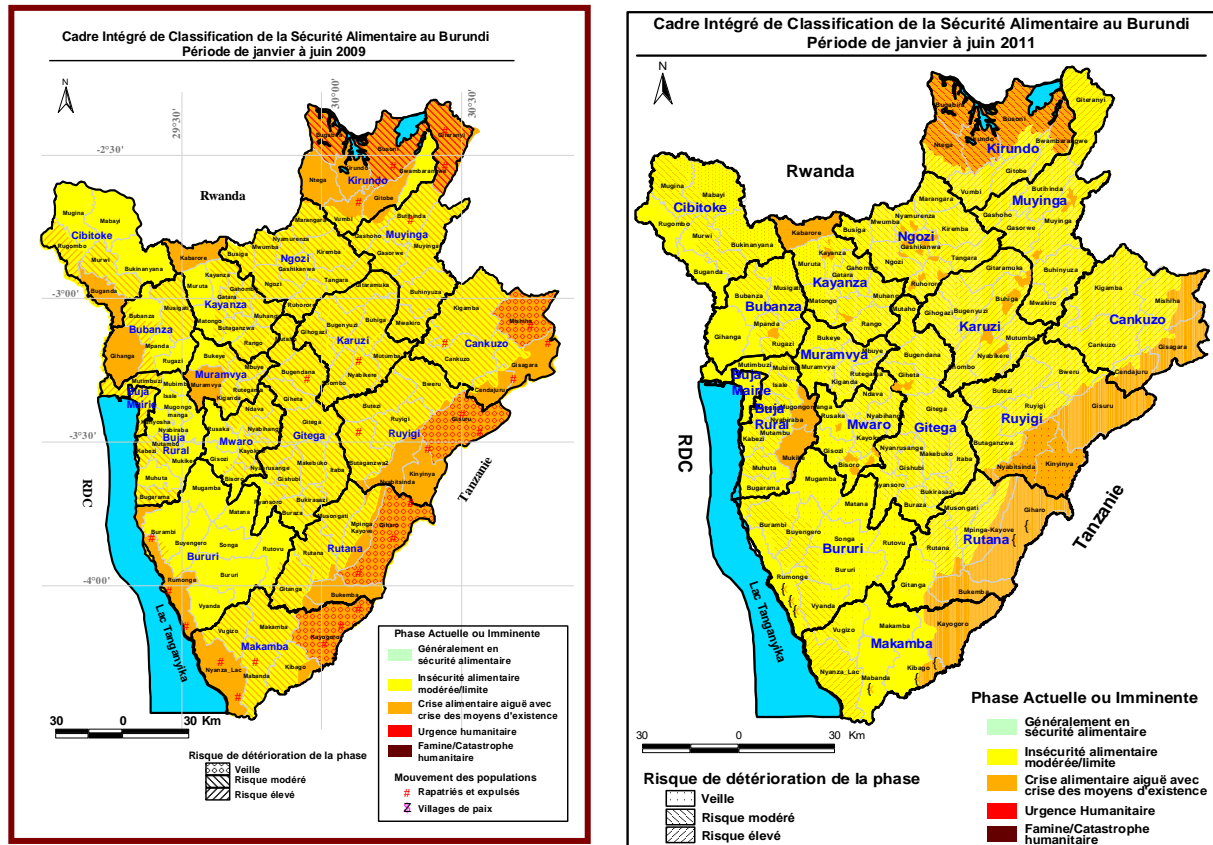
Cinq facteurs méritent une attention particulière dans l'analyse des contraintes conjoncturelles de l'insécurité alimentaire. Il s'agit notamment des :

- ✓ Déficit hydrique ou période prolongée de la saison sèche ;
- ✓ Excès de pluie, vent violent, inondation et grêle ;
- ✓ Epidémies des cultures et animaux (mosaïque sévère du manioc, flétrissement bactérien du bananier et menace de striure brune du manioc) ;
- ✓ Rapatriement et réinstallation des populations ;
- ✓ Flambée des prix des produits alimentaires de base dans un contexte de faibles revenus des ménages.

2.2.7.3. Cartographie de l'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire provoque une situation nutritionnelle très préoccupante, les zones à haut risque d'insécurité alimentaire étant par conséquent les plus malnutries. Ces zones les plus sensibles émergent sur les cartes associées des analyses et cartographies de la sécurité alimentaire guidées par le Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC).

Figure N° ... Quelques cartes issues des analyses IPC



CHAPITRE III : INFORMATION ET COMMUNICATION.

L'objectif global d'un système d'information et de communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes est de permettre aux décideurs une célérité dans la prise de décisions, d'aider les communautés à mieux apprécier leur environnement, de faciliter la tâche aux humanitaires en cas de catastrophe et d'éclairer les planificateurs du développement. Ceux-ci devraient constamment tenir compte de l'information disponible sur la RRC avant de mettre en œuvre tout projet de développement afin d'accroître la résilience des communautés aux catastrophes. La question qui se pose est de savoir si l'information nécessaire est toujours disponible et quelle stratégie faut-il mettre en œuvre pour la rendre accessible au grand public.

3.1. Etat des lieux.

L'information et la communication jouent un rôle capital en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes. Malheureusement, ce secteur accuse des lacunes qui devraient être comblées en vue d'instaurer une culture du risque au niveau des décideurs et au sein des communautés. Par conséquent, la sensibilisation laisse largement à désirer malgré l'une des recommandations du Cadre d'Action de Hyogo qui veut qu'on utilise les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience au niveau communautaire.

Aujourd'hui, les communautés burundaises ne disposent que des connaissances très limitées sur les risques, les aléas et les catastrophes. Il en découle logiquement de mauvaises pratiques dans presque tous les domaines qui aggravent la situation et fragilisent davantage les communautés déjà vulnérables.

Au niveau des décideurs, la réalité n'est guère différente. L'insuffisance d'information et de sensibilisation fait place à l'inobservance des normes environnementales et le non respect systématique de la loi en matière d'aménagement du territoire.

Autant dire que la mise en œuvre de la politique globale nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes souffre encore de l'insuffisance de l'information et d'un déficit en matière de communication à tous les niveaux.

3.2. Atouts et contraintes

3.2.1. Atouts

Le Burundi dispose des atouts en matière de collecte, de dissémination de l'Information et de la communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes aussi bien sur le plan organisationnel qu'au niveau opérationnel. Il s'agit entre autres de:

1. Système d'Information et de Communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Il prévoit la création d'une unité nationale d'information et de communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes (UNICPRGC) qui serait logée au sein de la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Sa mission consiste à constituer une véritable base de données nécessaires à la bonne prévention des risques et à la gestion efficace des catastrophes..
2. La Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes est dotée d'une sous Commission chargée de l'Information et de la Communication.
3. Voies de communication accessibles dans presque tous les coins du pays en temps normal.
4. L'existence de plusieurs occasions des rassemblements populaires qui constituent de bonnes occasions de partage d'information (réunions administratives, fréquentes occasions de prière, marchés, etc.)
5. Déploiement sur terrain d'ONG, Agences onusiennes et la Croix Rouge s'occupant de la Réduction des Risques de Catastrophes.
6. Adhésion du BURUNDI dans plusieurs organisations régionales et internationales qui fournissent des données utiles à la Prévention des Risques et à la Gestion des Catastrophes :

-Les Plates Formes Mondiale et Régionale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes dont les bureaux se trouvent respectivement à Genève et à Nairobi.

-L'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)

-L'Initiative du Bassin du Nil qui vise l'évaluation des ressources en eau du Bassin par observation systématique du cycle hydrologique.

- Le Centre Africain pour les Applications Météorologiques au Développement basé à Niamey.
- L'ICPAC / IGAD Climate Prediction Applications Center basé à Nairobi.
- Le Réseau « Transboundary Animal Diseases » de l'Afrique de l'Est.
- Le Centre Mondial d'Echange d'Information pour la Prévention des Risques Biotechnologiques.

3.2.2. Contraintes

Si le Burundi a des atouts pour diffuser l'information en vue de sensibiliser les communautés et les décideurs pour une efficace prévention des risques et gestion des catastrophes, des défis à relever persistent et demandent des efforts particuliers pour redresser la situation comme l'indiquent les lignes qui suivent.

1. Malgré l'importance que revêt l'Unité Nationale d'Information et de Communication pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes (UNICPRGC), le constat est qu'elle n'est pas encore mise en place. Il en découle un blocage du système d'information et de communication pour les catastrophes, faute de données fiables et d'informations centralisées à communiquer aux communautés et aux décideurs.
2. Difficulté de distribution des journaux ou d'autres supports d'information au niveau local.
3. L'habitat dispersé qui rend difficile la transmission de l'information.
4. Faible sensibilisation des médias, des décideurs et des responsables religieux à la Réduction des Risques de Catastrophes.
5. Absence d'un cadre de centralisation des données relatives aux catastrophes
6. L'inexistence d'outils didactiques adaptés pour sensibiliser les communautés à la base sur la Réduction des Risques de Catastrophes.
7. L'inexistence de Système de Surveillance et d'Alerte Précoce dans certains secteurs.

3.3. Mécanismes stratégiques d'information et de communication

Au regard de la non disponibilité de l'information et du faible degré de sensibilisation des décideurs et des communautés à la nécessité d'instaurer une culture du risque, il s'avère urgent de mettre en place des mécanismes adéquats d'information et de communication pour inculquer à tout le monde la notion de la Réduction des Risques de Catastrophes.

3.3.1. Etablissement d'une base de données

Les données disponibles relatives à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes demeurent disparates et parfois non actualisées. Or, la collecte et la mise à jour des informations essentielles à la planification de la prévention et des interventions en cas de catastrophe devraient faire objet d'une plus rigoureuse systématisation. L'établissement d'une base unique des données fiables afin de garantir des prises de décisions cohérentes, rapides et efficaces est indispensable.

A la phase de la prévention, des mécanismes de planification et d'organisation d'un système d'information et de communication devraient être préalablement établis.

Pendant la catastrophe, les données porteraient notamment sur les caractéristiques des besoins élémentaires et les capacités logistiques de chaque zone touchée (voies de communication notamment l'état des routes, ports, aéroports et pistes d'atterrissage, réserves en carburant, capacité d'entreposage et de manutention, type d'environnement et type de catastrophe, lieu de rassemblement de la population, l'état des besoins élémentaires à la survie, etc.) ainsi que les effectifs des personnes touchées, affectées et les enjeux mis en danger ou détruits.

Ces données devront être régulièrement évaluées et actualisées pour éviter que seules les données initiales souvent établies à la hâte par les secouristes et qui constituent la seule référence aux médias.

Pour pouvoir collecter toutes les données nécessaires, l'Unité Nationale d'Information et de Communication pour la Prévention de Risques et la Gestion des Catastrophes aura recours à plusieurs fournisseurs de l'information comme le montre la figure suivante. (Figure 9, page 44 du « Système d'Information et de Communication.... »).

La diffusion de ces données requiert une stratégie pour éviter des erreurs parfois sources de désorientation des intervenants ou des victimes elles-mêmes. Il est nécessaire d'adopter une terminologie commune et de désigner une seule personne habilitée à donner l'information officielle, afin de garantir la justesse et le traitement correct des informations par les médias.

Il en va de même pour les données à fournir aux humanitaires. Une seule personne devra être désignée pour faire le point sur la situation des aides reçues (en nature ou en monnaie) pendant et après la période des interventions. La transparence servira de garantie aux bailleurs.

De toutes les façons, pour obtenir une réaction rapide de la part des populations, des responsables locaux et des humanitaires, il faut qu'ils soient bien informés et au moment opportun. Pour y arriver, il va falloir user de tous les moyens disponibles en l'occurrence les médias, le téléphone et les autres signaux conventionnels connus de tous.

3.3.2. Mise en place d'un système de veille permanent

Tout système de veille permanent cherche à informer la population sous menace d'un aléa et les secouristes afin de sauver des vies. Il repose essentiellement sur l'alerte précoce et efficace. Cela exige la conjugaison des efforts de tous les organes de gestion des catastrophes et les centres scientifiques chargés de lancer l'alerte en cas d'imminence de catastrophe.

Le système de veille permanent reste indispensable car il permet au Gouvernement et aux autres partenaires en matière de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes de mieux coordonner les actions à toutes les phases (Prévention, préparation, réponse, rétablissement, reconstruction.).

Bref, l'objectif premier d'un système national de veille permanent est de servir d'outil de gestion des sinistres. Il se sert prioritairement d'informations utiles, spécifiques, actualisées et rapidement collectées.

3.3.2.1. Caractéristiques d'un système de veille permanent

Ce système de veille permanent doit :

1. Etre sous la supervision de la PFNPRGC qui coordonne les activités de la Réduction des Risques de Catastrophes.
2. Permettre l'intégration des informations pertinentes à la Réduction des Risques de Catastrophes en provenance des sources diverses comme les communautés locales, les Ministères concernés, les organismes onusiens et ONGs, les centres scientifiques, etc.
3. Permettre une diffusion rapide des informations utiles et fiables vers les utilisateurs (médias, humanitaires, décideurs,..) selon un circuit et une gestion des informations bien établis.
4. Disposer d'un système d'alerte efficace en cas de catastrophe déclarée ou imminente.

3.3.2.2. Proposition de structure de veille permanente

Il faudra mettre en place un Comité d'évaluation multisectorielle des risques comprenant des représentants du Gouvernement, des ONGs, des Agences du système des Nations Unies pour analyser les possibilités d'une mise en commun des bases de données. Cela permettrait de lancer des alertes et planifier les interventions chaque fois que de besoin.

La mise en œuvre effective de cette stratégie suppose l'identification des personnes qualifiées et engagées dans la RRC dotées de matériel adéquat et de moyens financiers qui leur permettront d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. Un espace de travail équipé demeure indispensable pour l'équipe opérant dans le centre d'alerte précoce.

La structure de veille permanente devra impérativement collaborer avec les centres d'opération d'urgence dont la mise en place s'avère urgente au regard de leur cahier de charges qui repose essentiellement sur les secours d'urgence.

3.3.3. Renforcement du rôle des médias

L'univers médiatique burundais offre des opportunités incontestables dans la diffusion de l'information. Il s'agit d'un atout qu'il faudra exploiter. Pour ce faire, il faut un travail préliminaire d'information des hommes et femmes des médias sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes. De là on mettrait en place un réseau des journalistes pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes. A partir de ce réseau on créerait des émissions aussi bien dans la presse audiovisuelle qu'écrite pour sensibiliser les communautés et les décideurs sur la pertinence de changer les pratiques.

Quelques pistes pourraient aider à mener à bon port cette tâche :

1. Renforcement des capacités des journalistes en communication d'urgence et sensibilisation des journalistes aux risques et catastrophes. Parfois, les médias se contentent de diffuser l'information relative aux événements ponctuels. Dans cet exercice, on constate qu'ils privilégient les faits au détriment des mesures urgentes à prendre pour sauver des vies et des informations qui pourraient guider les humanitaires. Une formation sur le reportage en situation d'urgence leur permettrait d'être encore plus efficaces.
2. Production des outils (audiovisuels et autres) de communication et sensibilisation. La puissance de l'image n'est plus à démontrer. La réalisation des documentaires sur les risques qui planent au dessus de l'humanité et les graves conséquences des catastrophes sur le développement humain constitueraient des arguments forces de sensibilisation. Ces outils permettraient de garder la mémoire collective éveillée et attentive aux risques qui menacent les communautés.
3. Production et diffusion des programmes de sensibilisation des communautés. Un partenariat avec les médias devrait être initié en vue de décrocher des créneaux dédiés à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes. Il serait en outre bénéfique que chaque événement significatif relatif à la prévention des risques et la gestion des catastrophes soit profondément médiatisé.
4. Organisation des visites de terrain à l'intention de la presse et des responsables des médias. Cela renforcerait l'implication et la détermination des journalistes dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Ces visites les aideraient à comprendre in situ la réalité et les inciteraient à proposer des sujets de reportages de façon à en faire une priorité dans les rédactions.

En définitive, il a été démontré qu'une campagne menée par les médias atteint ses objectifs. Il en serait de même pour la réduction des risques et la gestion des catastrophes à condition que toutes les stratégies nécessaires soient prises comme celles indiquées ci haut.

3.3.4. Promotion de l'Information Education et Communication (IEC)

La sensibilisation et le renforcement des capacités du grand public en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes sont indispensables. Il faut donc mobiliser les populations à travers un programme d'information et d'éducation sur la RRC. Ce programme devrait mettre un accent particulier sur les informations centrées sur la prévention, la mise en état d'alerte et la mitigation en utilisant les médias et les autres supports de communication.

La sensibilisation et la communication devraient s'appuyer sur les personnes influentes comme les élus, les chefs religieux, groupes culturels, les dirigeants des associations etc.

L'implication des autorités administratives locales dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes permettrait une sensibilisation encore plus accrue des collectivités. Les élus locaux sont en contact permanent avec la population et sont généralement écoutés. Ils sont les mieux indiqués pour transmettre les messages et conduire au changement de comportement.

Par ailleurs, en cas de prévention ou d'alerte précoce, il faut miser sur la participation directe des personnes les plus exposées. Sans l'engagement des communautés et des autorités locales, tout projet de réponse ou de prévention serait voué à l'échec. L'approche participative est particulièrement recommandée.

Il faut souligner qu'il est essentiel de reconnaître que les catégories de populations présentent des vulnérabilités différentes selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes. Ainsi, les femmes et les hommes accèdent différemment à l'information dans les situations de catastrophes. En effet, les personnes âgées, les handicapés, les enfants et les autres groupes défavorisés sur le plan socio-culturel sont souvent plus vulnérables.

Le système de communication et d'information doit être conçu de façon à permettre une réponse spécifique aux besoins de chaque groupe au sein de chaque communauté.

Pour le cas du Burundi, la tradition joue un rôle important. Le devoir de solidarité est une valeur culturelle avérée qu'il faudra mettre à profit dans la gestion des catastrophes. En cas de désastre ou quand il s'agit d'initier une action de prévention, la solidarité communautaire pourrait être exploitée. Il faudrait se faire inspirer de l'expérience de la Croix Rouge du Burundi dont les résultats sont prometteurs.

CHAPITRE 4 : CAPACITES DE PREVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES

Au Burundi, les risques naturels et les catastrophes constituent aujourd'hui une préoccupation nationale. Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de la prévention qui est le meilleur moyen d'assurer la gestion des risques de catastrophes.

4.1. Etat des lieux

4.1.1. Cadre institutionnel et juridique

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a déjà mis en place la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes, les Plates Formes Provinciales dans toutes les Provinces du pays ainsi que les Plates Formes Communales dans 5 Communes pilotes à savoir : BUSONI et BUGABIRA dans la Province KIRUNDO, BUTERERE et KANYOSHA en Mairie de BUJUMBURA et RUMONGE dans la Province de BURURI. La mise en place de ces organes revient à la Plate Forme Provinciale sous la coordination de la Plate Forme Nationale.

4.1.2. Ressources humaines

Le Burundi ne dispose pas encore de ressources humaines suffisantes dans le domaine de la Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Les capacités de ces ressources sont à renforcer à tous les niveaux.

4.1.3. Capacités techniques

Pour prévenir les risques et gérer efficacement les catastrophes, le BURUNDI dispose des Structures et Organes spécialisés intervenant dans ce domaine.

a) La Direction Générale de la Protection Civile

La Direction Générale de la Protection Civile est dotée, au niveau central, de cinq Directions à savoir :

- la Direction de la Prévention et des Etudes ;
- la Direction de la Planification des Opérations de Secours ;
- la Direction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile ;
- la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non explosés ;
- la Direction de l'Administration et Finances.

Elle dispose aussi, au niveau intermédiaire, de 17 Coordinations Provinciales et compte décentraliser ses services au niveau de la Commune. Le Directeur Général de la Protection Civile assume les fonctions de Président de la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes, les Coordonnateurs Provinciaux de la Protection Civile sont les Secrétaires des Plates Formes Provinciales tandis que les Coordonnateurs Communaux jouent le rôle de Secrétaires des Plates Formes Communales.

b) La Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes

Conçue pour être un Comité Technique Multisectoriel qui prône l'approche participative, la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes est composée de :

- Points focaux des ministères techniquement concernés par la PRGC :

- ✓ Ministère de la sécurité Publique
- ✓ Ministère de l'Eau, Environnement, Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
- ✓ Ministère de l'Intérieur
- ✓ Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le SIDA
- ✓ Ministère des Finances
- ✓ Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
- ✓ Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
- ✓ Ministère de l'Information, de la Communication, des télécommunications et des Relations avec le Parlement
- ✓ Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
- ✓ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- ✓ Ministère des Transports, Travaux Publics et Equipements
- ✓ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- ✓ Ministère de l'Energie et des Mines
- ✓ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- ✓ Ministère du Commerce, Tourisme et de l'Industrie
- ✓ Ministère de la Justice et Garde des Sceaux

- Etablissements publics:

- ✓ Université du Burundi,
- ✓ Institut Géographique du Burundi,
- ✓ Institut des Sciences Agronomiques du Burundi,
- ✓ L'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)

- ONG internationales et locales

- Croix Rouge du Burundi
- Médecin Sans Frontières
- Care International
- GTZ
- Pathfinder
- Action Aid
- CONCERN
- OXFAM NOVIB
- Action Ceinture Verte
- CAFOB
- ABUBEF

-Système des Nations Unies :

- ✓ PNUD
- ✓ PAM
- ✓ HCR
- ✓ UNICEF
- ✓ OMS
- ✓ UNFPA
- ✓ FAO
- ✓ UNESCO
- ✓ OCHA

4.2 Défis

Quoi que les structures de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes existent presque à tous les niveaux, quelques défis restent à relever.

4.2.1 Au niveau institutionnel et juridique

Deux projets de textes très importants ne sont pas encore signés par l'autorité compétente. Il s'agit du Projet de loi portant Politique Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes et du Projet de Décret portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile.

4.2.2 Au niveau des ressources humaines

Les Plates Formes Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ne sont pas encore mises en place sauf dans cinq Communes pilotes. Aucune Plate Forme Collinaire n'existe alors que la Stratégie Mondiale de RRC et le Cadre d'Action de Hyogo recommandent aux Etats de développer surtout dans les communautés à la base, la culture du risque et la résilience face aux catastrophes devenues de plus en plus menaçantes pour les plus pauvres et les vulnérables. Le manque de sensibilisation et de renforcement des capacités reste valable pour tous les acteurs en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes.

4.2.3 Au niveau des capacités techniques

Les infrastructures et équipements adaptés et performants restent très insuffisants à la Direction Générale de la Protection Civile et aux autres services ayant en charge les opérations de secours d'urgence en cas de catastrophes.

Les Plates Formes, du niveau national au niveau collinaire devraient être dotées de moyens matériels et financiers propres pour pouvoir s'organiser et agir efficacement durant toutes les phases de gestion des catastrophes.

4.2.4 Au niveau des fonds de fonctionnement

Les fonds de fonctionnement prévus par le budget ordinaire de l'Etat restent insuffisants au moment où ils sont quasi inexistantes pour les Plates Formes

Provinciales et Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes.

Stratégies préconisées

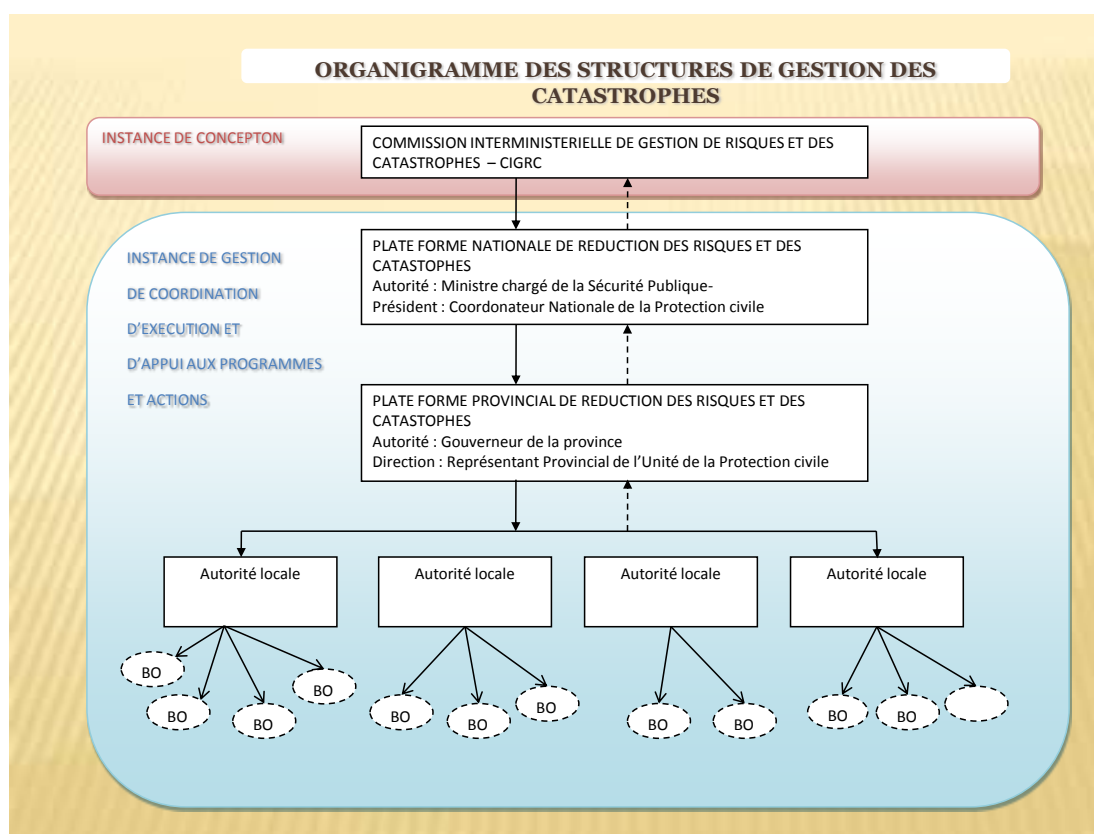
La prévention des risques et la gestion des catastrophes nécessitent des mécanismes institutionnels adéquats pour soutenir un plan de gestion des risques de catastrophes. Ce plan est centré sur l'ensemble des politiques de réduction de la vulnérabilité. Il implique également la disponibilité des ressources financières, le climat favorable aux consultations avec les différentes parties prenantes et la participation de la communauté.

Pour ce faire, les points ci-après doivent être pris en compte :

- Renforcer la coordination nationale, provinciale et locale. Ce mécanisme doit être renforcé dans tous les aspects de la prévention des risques et de gestion des catastrophes. Une équipe de personnels formés et équipés doit être constituée pour soutenir les activités post-catastrophes.
- Rendre opérationnel le cadre législatif et institutionnel : ce cadre permet d'éviter la confusion en ce qui concerne la coordination et le contrôle de la PRGC, et d'améliorer l'efficacité des groupes sectoriels des différents ministères en matière de PRGC.
- Mobiliser la participation intersectorielle : Le concours des groupes sectoriels, sous l'approche « tous risques » sous une coordination unique, est crucial dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes
- Impliquer activement les autorités provinciales et locales dans la mise en œuvre de cette stratégie au niveau local et communautaire et développer les mécanismes d'alerte précoce axée sur les communautés.
- Identifier les lieux de regroupement équipés pour les sinistrés.
- Axer les efforts dans la lutte contre la Pauvreté et la dégradation de l'environnement à travers le CSLP.
- Focaliser le soutien financier des Partenaires et Bailleurs de Fonds dans les actions de mitigation, de prévention et de préparation.
- Identifier les capacités et compétences de la société civile pour renforcer la prévention des risques et la gestion des catastrophes de la communauté.
- Prendre des dispositions au manquement des prises de responsabilité ou de détournement des aides et fonds d'urgence.
- Mobiliser le financement pour le fonctionnement de la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des catastrophes et ses structures décentralisées.

4.3.2 Montage institutionnel et mécanisme de coordination

a) Le Schéma de montage institutionnel national de PRGC



Note bien : BO signifie base opérationnelle

b) Les mécanismes de coordination

Le Président de la Plate Forme Nationale coordonne toutes les activités en matière de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes.

Il entretient un cadre de consultations permanentes avec tous les intervenants dans ce domaine :

- Les Comités Techniques établis au sein des Ministères ;
- Les Etablissements publics ;
- Les Plates Formes Provinciales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ;
- Les Plates Formes Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ;
- Les Agences du système des Nations Unies ;
- Le Secteur Privé ;
- Les confessions religieuses ;
- La Société civile ;
- Les ONGs ;

Les interventions aux différents niveaux se font selon un processus d'intensification (step up) d'après lequel le niveau directement hiérarchique n'intervient que sur demande formulée quand les capacités de réponse du niveau inférieur s'avèrent insuffisants ou inefficaces.

L'appel à la Communauté internationale est fait par le 1^{er} Vice-Président de la République quand les capacités de réponse au niveau national sont dépassées.

CHAPITRE 5: AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DE PRGC

Ce chapitre présente les actions prioritaires et stratégiques à court et moyen termes (2011-2014) regroupées dans les cinq priorités du Cadre d'Action de Hyogo et élargies du renforcement du système d'information et de communication, ainsi que des capacités d'intervention, de coordination et de suivi-évaluation. La révision de la SNPRGC établie en 2007 pour la période 2008-2010 a retenu les axes stratégiques prioritaires de la SNPRGC 2011-2014 suivants :

1. Inciter les décideurs et autres acteurs à prendre en compte la PRGC comme une priorité nationale pour une résilience communautaire
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et améliorer le système d'alerte précoce
3. Utiliser les connaissances, innovations, et l'éducation pour instaurer la culture du risque
4. Réduire les facteurs sous-jacents
5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes pour une intervention efficace à tous les niveaux

5 .1. Axe stratégique n° 1

Inciter les décideurs et autres acteurs à prendre en compte la PRGC comme une priorité nationale pour une résilience communautaire.

Pour mieux prévenir les risques et gérer efficacement les catastrophes, chaque pays doit définir clairement sa politique générale et mettre en place les cadres légal et institutionnel y afférents, ainsi que s'assurer de l'application par sa population des mécanismes développés à cet effet. L'efficacité d'une réponse à une situation d'urgence dépend du niveau de concertation entre les parties prenantes et la coordination à travers une structure appropriée dotée d'une législation spécifique.

❖ Actions prioritaires et stratégiques :

- a. Adoption de la loi portant Politique Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes et signature des décrets de mise en application ;
- b. Mise en place d'une politique générale cohérente de prévention des risques et de gestion des catastrophes ;
- c. Mise en place des structures pérennes de prévention des risques et de gestion des catastrophes ainsi que celles prévues par le Plan ORSEC (particulièrement le Centre National d'Opération d'Urgence et ses démembrements) ;
- d. Mise en place d'une banque de données et d'un système unique de collecte, traitement, gestion et diffusion de l'information de la RRC
- e. Renforcement organisationnel et technique des Comités Techniques interministériels ;
- f. Dotation aux structures établies du personnel qualifié et des moyens matériels et équipements performants ainsi que des moyens financiers de fonctionnement suffisants.

5.2. Axe stratégique n°2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et améliorer le système d'alerte précoce

Pour instaurer la culture de la résilience des communautés en vue de la réduction des risques de catastrophes, il faut impérativement savoir les types d'aléas auxquels ces communautés font face, évaluer leurs vulnérabilités sur le plan physique, social, économique et environnemental et prendre des mesures appropriées de renforcement des capacités.

❖ **Actions prioritaires et stratégiques**

- a. Etablissement de la cartographie des risques, de la typologie des risques et évaluation des vulnérabilités qu'il faut largement diffuser au public
- b. Production des statistiques d'occurrence des catastrophes
- c. Amélioration du système d'alerte rapide mettant au centre d'intérêt la population
- d. Renforcement de la coordination et de la coopération entre différents acteurs de la chaîne d'alerte rapide

5.3. Axe stratégique n°3

Utiliser les connaissances, innovations, et l'éducation pour instaurer la culture du risque

Les populations bien informées et acquises à la culture de prévention et de résilience contribuent de manière efficace à la RRC.

❖ Actions prioritaires et stratégiques

- a. Renforcement de l'échange d'expérience et de la coopération régionale et internationale
- b. Plaidoyer d'intégration de la RRC dans les programmes d'enseignement formel et informel
- c. Formation et enseignement sur la RRC des communautés et du public cible (Agents de l'administration locale, Responsables des opérations d'urgence, Associations et Clubs des Jeunes, Planificateurs du développement)
- d. Sensibilisation du personnel et élargissement du rôle des médias
- e. Renforcement des capacités d'exploitation du site web

5.4. Axe stratégique n°4

Réduire les facteurs sous-jacents

Dans le cadre de la gestion des catastrophes, il est recommandé de tenir particulièrement compte des phénomènes géologiques, hydro-météorologiques et hydriques pour éviter des risques sous-jacents à l'urgence.

❖ Actions prioritaires et stratégiques

- a. Encouragement de la gestion durable des écosystèmes notamment par l'amélioration de l'aménagement du territoire et les activités de protection de l'environnement
- b. Appui aux programmes de reboisement et de création des espaces verts par les Plantes Formes Provinciales
- c. Incitation et vérification de l'application stricte du code minier et celui de l'environnement
- d. Intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes liée aux Changements Climatiques dans les Plans Communaux de Développement Communautaire
- e. Sensibilisation à la protection des équipements collectifs et les infrastructures notamment les écoles, les dispensaires, les hôpitaux,

les marchés, les stations de carburants contre les risques de catastrophes

- f. Initiation des programmes de protection sociale des personnes vulnérables (personnes démunies, des personnes âgées et handicapées, des enfants, etc) victimes des catastrophes
- g. Instauration du partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour une participation active de ce dernier aux activités de la RRC en y consacrant des ressources
- h. Incitation à l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophes dans les plans d'urbanisation et la gestion des établissements à forte concentration humaine (Etablissements scolaires, Prisons, Camps militaires et policiers, Marchés, Lieux de regroupement, etc).

5.5.Axe stratégique n°5

Renforcer la préparation pour une intervention efficace à tous les niveaux

Il est possible de réduire les risques de catastrophes au mieux et de limiter considérablement les conséquences des catastrophes au moins, si tous les acteurs sont bien préparés et prêts à intervenir. Il leur faut des connaissances requises et des capacités nécessaires pour gérer toute situation d'urgence.

❖ Actions prioritaires et stratégiques

- a. Identification et reconstitution des équipes sectorielles de secours (Protection Civile, REGIDESO, SETEMU, FDN, Médias, Santé, Croix Rouge du Burundi, ALM, etc)
- b. Renforcement des capacités d'intervention des Provinces dans les opérations de secours
- c. Renforcement du partenariat et de la coordination entre les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide, de la RRC et des acteurs de développement
- d. Elaboration des plans de préparation de la réponse aux urgences et mise à jour de ceux existants
- e. Création du fonds spécial de prévention des risques et de gestion des catastrophes y compris la prise en charge des victimes de catastrophes
- f. Renforcement des capacités des décideurs, des élus locaux et des collectivités en termes de sensibilisation et d'information.

CHAPITRE VI : MECANISMES FINANCIERS DE P R G C

6.1. Aperçu du système de financement

Des fonds exceptionnels sont débloqués par le Gouvernement pour appuyer les départements ministériels clés en matière de PRGC et les régions sinistrées. Quelques structures intervenant dans la réponse aux urgences sont subventionnées par l'Etat. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement, la tendance à dépendre des aides et financements extérieurs pour les secours d'urgence est encore marquée.

Au Burundi, les sources de financement dans le domaine de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes ne sont pas structurées, ni prédéfinies. Quelques modestes financements sont rarement octroyés pour les secours d'urgence.

Les ressources des phases pré catastrophes : la prévention et l'atténuation sont quasi inexistantes et sont dépendantes des projets financés par les bailleurs de fonds. Ces ressources proviennent souvent des aides et dons en nature ou en espèce.

Il faudrait noter que les fonds alloués aux activités de rétablissement et de reconstruction s'avèrent nettement insuffisants par rapport aux dégâts enregistrés en cas de survenue d'une catastrophe.

Différents ministères techniques mobilisent leurs propres ressources pour apporter la réponse aux urgences.

Il serait important de s'assurer que les ressources limitées disponibles sont investies de manière à maximiser leurs impacts. Aussi, la coordination et la complémentarité des divers projets et programmes doivent être un principe de base dans l'utilisation des fonds nationaux et internationaux.

6.2. Quelques défis financiers.

- 1) Les dépenses sont mobilisées par le gouvernement à chaque apparition des catastrophes.
- 2) La faiblesse du budget national peut également expliquer l'absence d'une ligne budgétaire pour la Réduction des Risques de Catastrophes.
- 3) La majorité des localités ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire face aux activités de secours.
- 4) Les faibles revenus associés à l'absence de la culture du risque s'ajoutent à la non disponibilité des services d'assurance contre les risques de catastrophes.
- 5) L'insuffisance des frais de fonctionnement des Plates formes de PRGC.

6 .3. Mécanismes de financement durables

Des ressources propres internes sont programmées dans le Budget National. Néanmoins, ces ressources sont limitées et ne permettent pas au Gouvernement de couvrir les besoins liés à l'ampleur des catastrophes. L'Etat est obligé de mobiliser ponctuellement un budget additionnel. La création d'un fonds spécial pour la PRGC serait une réponse à ce défi.

Aux ressources financières provenant du budget ordinaire de l'Etat s'ajoutent les financements du secteur privés, des sociétés d'assurance et des aides extérieures.

Les mécanismes financiers encouragent les acteurs aux différents niveaux à:

- Développer des mécanismes de prévention des risques de catastrophes
- Définir clairement les objectifs de chaque phase de gestion des risques de catastrophes
- Réagir rapidement à toute urgence et coordonner l'intervention pour minimiser l'impact des catastrophes.

6.3.1 Création d'un fonds spécial de PRGC

Pour pouvoir répondre efficacement et dans un délai limité, les structures en charge de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes devraient disposer d'un fonds dénommé « Fonds Spécial de PRGC ».

Le Fonds Spécial de PRGC sera établi sur base d'une approche « tous risques ».

Il sera alloué aux activités et projets relatifs à la prévention, la préparation et l'atténuation des risques et catastrophes, mais également les activités de réponse.

6.3.2. Mobilisation des ressources financières

Le Fonds Spécial de PRGC sera alimenté par :

- Le budget national
- Les aides humanitaires
- Les contributions du secteur privé :
 - ✓ Usines et industries
 - ✓ Etablissements commerciaux
 - ✓ Bâtiments à caractère commercial et industriel
 - ✓ Stations d'essence
 - ✓ Propriétaires de véhicules, de motos, bateaux et avions

- ✓ Banques et assurances
- ✓ Ecoles et universités privées
- ✓ Hôpitaux et pharmacies privés
- ✓ Alimentations et grands magasins
- ✓ Pompes funèbres, etc.

6.3.3. Mécanismes de gestion

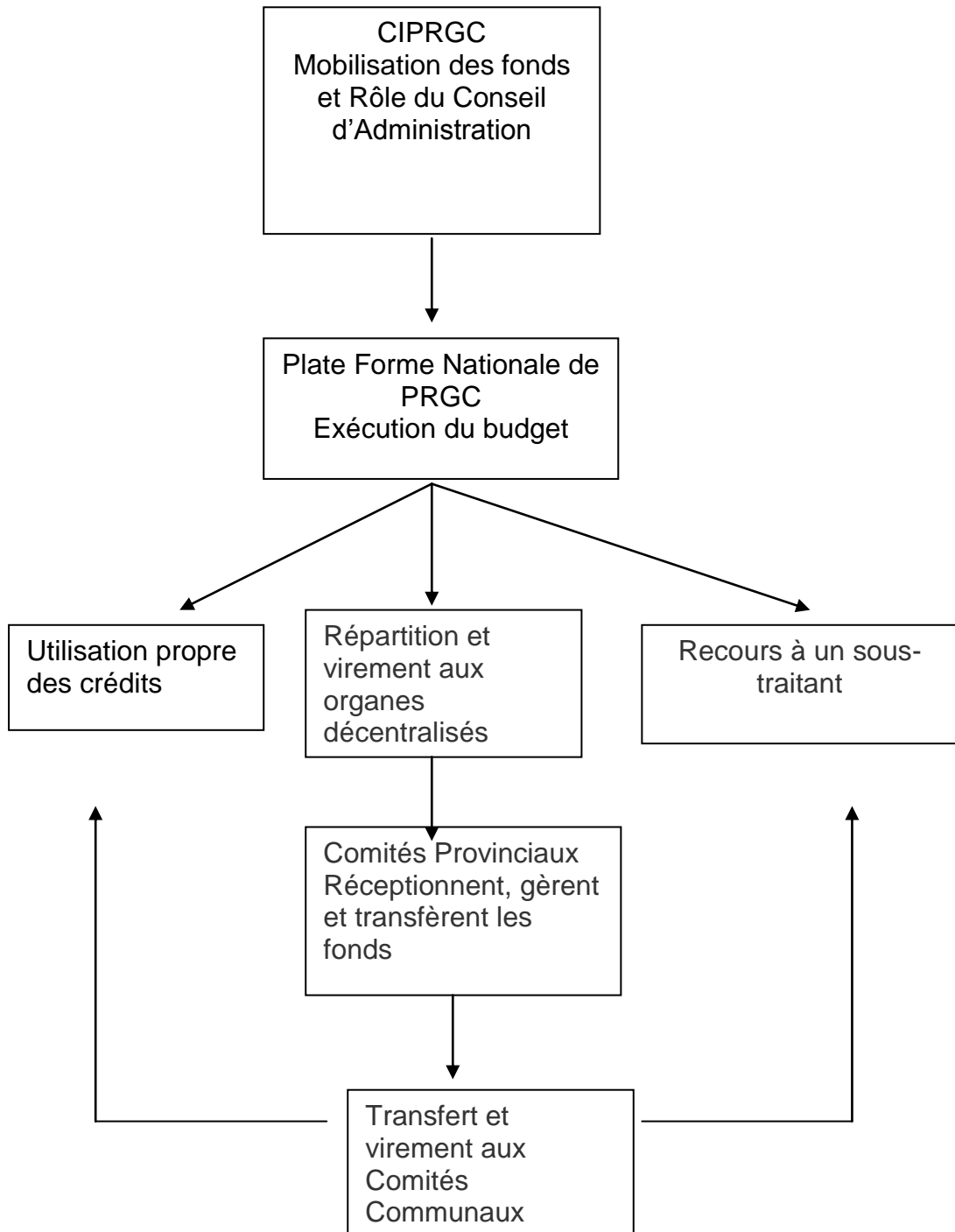
Le Fonds Spécial de PRGC serait géré selon les règles de la comptabilité publique. Des mécanismes de débloccage rapide et souple sont à utiliser à partir de l'adoption de la réglementation y relative. Les fonds additionnels seront intégrés dans ledit Fonds dans le cadre d'une loi de finances rectificative.

Pour avoir accès à ce Fonds Spécial décentralisé jusqu'au niveau de la Commune, le Représentant de la structure en charge de la gestion des catastrophes au niveau affecté par une situation d'urgence devra déclarer officiellement la catastrophe en suivant les procédures connues.

Une comptabilité devra être tenue à tous les niveaux de gestion pour s'assurer que les dépenses ont réellement eu lieu et des systèmes de contrôle des comptes seront instaurés. Pour une gestion saine et transparente, les rapports seront mis à la disposition de tous les intervenants.

En vue d'une optimisation de l'utilisation des ressources, les procédures, le système de réapprovisionnement, le suivi et contrôle à travers les différentes phases de gestion sont à déterminer de manière précise. Il en est de même pour les instruments de contrôle et d'audit.

Schéma récapitulatif de Mécanismes de Gestion



PLAN D'ACTION NATIONAL 2012-2015

II. PLAN D'ACTION 2012-2015

2.1. AXE STRATEGIQUE 1 : Inciter les décideurs et autres acteurs à prendre en compte la PRGC comme une priorité nationale pour une résilience communautaire.						
OBJECTIF : Renforcer le cadre institutionnel et légal en matière de prévention des risques et de la gestion des catastrophes						
Activités à mener	Résultats attendus	Responsables	Budget 2011-2014(\$)			
			2012	2013	2014	2015
1. Plaidoyer pour la promulgation de la loi portant Politique Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes	Loi portant Politique Nationale de PRGC est promulguée, vulgarisée et mise en œuvre	Gouvernement	0	0	0	0
2. Mise en place des Plates Formes Communales de PRGC	Des PFC sont mises en place et dotées des moyens pour être opérationnelles	Gouvernement et partenaires	13.600	13.600	13.600	13.600
3. Elaboration des textes d'application de la Politique Nationale de la PRGC et leur vulgarisation	Des textes d'application de la PNPRGC sont disponibles et vulgarisés	Gouvernement	2.000	2.000	2.000	2.000
4. Création et mise en place d'un Centre National d'Opération d'Urgence (CNOU)	Le CNOU est mis en place et ses structures décentralisées sont mises en place	Gouvernement et partenaires	40.000	20.000	20.000	20.000
5. Création et mise en place de 4 Centres Régionaux d'Opérations d'Urgence (Ouest, Centre, Nord et Sud)	Les CROU sont mis en place	Gouvernement et Partenaires	80.000	8.000	8.000	8.000
6. Création et mise en place de 13 Centres Provinciaux d'Opérations d'Urgence (CPOU)	Les CPOU sont mis en place	Gouvernement et Partenaires	0	130.000	65.000	26.000
7. Renforcement organisationnel et technique des Comités interministériels et Commissions spécialisées de la Plate Forme Nationale de la RRC	Les Comités Interministériels sont opérationnels	Gouvernement et partenaires	20.000	20.000	20.000	20.000
S/TOTAL I			155.600	193.600	128.600	77.120

2.2. AXE STRATEGIQUE 2 : Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et améliorer le système d'alerte précoce						
OBJECTIF : Etablir la cartographie des risques de catastrophes et des vulnérabilités						
Activités à mener	Résultats attendus	Responsables	2012	2013	2014	2015
1. Inventaire Sectoriel et analyse des Risques de Catastrophes et actualisation de la cartographie	Les risques de catastrophes sont connus et la cartographie des risques de catastrophes est disponible	Gouvernement/UB, ISABU, IGEBU, INCEN ; CRB et autres partenaires	3.000	3.000	3.000	3.000
2. Mise en place d'un système de centralisation, traitement et diffusion de l'information de la RRC (Création d'une banque de données)	Une banque de données centralisée et disponible et utilisée pour la planification du développement durable	Gouvernement et partenaires	10.000	10.000	10.000	6 000
3. Renforcement du système d'alerte précoce à travers la réinstallation des stations hydrométéorologiques et climatologiques de l'IGEBU	Les stations hydrométéorologiques et climatologiques de l'IGEBU sont fonctionnelles et SAP renforcés	Gouvernement/IGEBU et partenaires	100.000	40.000	20.000	20.000
S/TOTAL II			113 .000	53.000	33.000	29.000
2.3. AXE STRATEGIQUE 3 : Utiliser les connaissances, innovations, et l'éducation pour instaurer la culture du risque						
OBJECTIF : Développer les connaissances sur les risques des catastrophes pour promouvoir la culture du risque						
Activités à mener	Résultats attendus	Responsable	2012	2013	2014	2015
1. Promotion de l'intégration de la RRC/ACC dans les programmes d'enseignement formel et informel	La RRC/ACC intégrée dans les programmes d'enseignement	Gouvernement, UNESCO et autres partenaires	10.000	6.000	4.000	2. 000
2. Education des communautés aux concepts de la RRC/ACC	Les communautés sont sensibilisées sur les concepts de la RRC/ACC (promotion de la culture du risque)	Gouvernement et Collectivités locales	10.000	4.000	4.000	4.000
3. Mise en place d'un Centre National de formation en Gestion des Catastrophes (Ecole Nationale de la Protection Civile)	Les groupes cibles sont formés	Gouvernement et partenaires	200.000	100.000	20.000	20.000
4. Promotion de la recherche scientifique en RRC/ACC	Des résultats des recherches sur la RRC/ACC sont mis à la disposition de la plate Forme Nationale pour la mise en œuvre	Gouvernement/Universités et partenaires	20.000	10.000	10.000	10.000

5. Information du public sur la RRC/ACC à travers les médias	Le public est sensibilisé	Gouvernement, Média et autres partenaires	3.000	3.000	3.000	3.000
S /TOTALIII			243.000	123.000	41.000	39.000

2.4. AXE STRATEGIQUE 4 : Réduire les facteurs sous-jacents

OBJECTIF : Exécuter les programmes de mitigation/atténuation des facteurs sous-jacents en vue de réduire les risques des catastrophes

Activités	Résultats attendus	Responsables	2012	2013	2014	2015
1. Elaboration et vulgarisation des plans sectoriels de prévention des risques et de gestion des catastrophes en intégrant la prise en compte du genre	Nombre de plans sectoriels disponibles	Gouvernement et partenaires	10.000	10.000	10.000	10.000
2. Instauration et mise en œuvre du programme spécifique gestion des inondations	Programme gestion des inondations disponibles et exécuté	Gouvernement et partenaires	20.000	20.000	20.000	20.000
3. Protection de l'environnement par le reboisement, la lutte contre l'exploitation anarchique des ressources naturelles et l'introduction des foyers améliorés dans les ménages	L'environnement est protégé	Gouvernement et partenaires	60.000	60.000	60.000	60.000
4. Renforcement de la culture du risque à travers la campagne mondiale « Pour des villes plus résilientes aux catastrophes »	Les infrastructures construites dans le respect des normes, l'hygiène et assainissement assurés	Gouvernement et partenaires	10.000	10.000	10.000	10.000

5. Formation sur la méthodologie d'évaluation des pertes et dommages causés par les catastrophes	Acteurs sont formés sur la méthodologie	Gouvernement et CRB	10.000	6.000	6.000	6.000
6. Promotion de la sécurité sociale à travers les assurances contre les catastrophes	Mécanismes d'assurances contre les catastrophes est mis en place et mis en œuvre	Gouvernement, Assurances et partenaires	40.000	40.000	20.000	20.000
S/TOTAL IV			150.000	146.000	126.000	126.000

2.5. AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes pour une intervention efficace à tous les niveaux

OBJECTIF : Promouvoir les interventions rapides et efficaces

Activités à mener	Résultats attendus	Responsable	2012	2013	2014	2015
1. Renforcement des capacités de réponse des Unités de secours de la Protection Civile	Les Unités de secours de la Protection Civile sont formées et équipées (Camion anti-incendie et autre équipement anti-incendie, ambulance et kit de secours dans chaque Province)	Gouvernement et Partenaires	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000
2. Mise en place un fonds Spécial de gestion des urgences pour faciliter les interventions	Les victimes de catastrophes sont secourues à temps	Gouvernement et partenaires	400.000	400.000	400.000	400.000
3. Elaboration et actualisation des plans de contingence	Plans de contingence élaborés et actualisés	Gouvernement, CRB, UNICEF, PNUD et autres partenaires	20.000	20.000	20.000	20.000
4. Constitution des stocks d'urgence au niveau national et régional (tentes, kits de premiers soins, vivres, couvertures, savons et autres non vivres, etc.)	Les stocks d'urgence sont constitués	Gouvernement, et partenaires	800.000	800.000	800.000	800.000

5. Formation d'une équipe des formateurs en secours d'Urgence (secouristes, sapeurs-pompiers, nageurs et plongeurs)	Formateurs formés en secours d'urgence	Gouvernement et Partenaires	20.000	20.000	20.000	20.000
6 Mise en place des Plans de Prévention des Risques (Consultance-validation et Mise en œuvre)	Les PPR sont mis en place pour chaque type de risques potentiel	Gouvernement et partenaires	10.000	4.000	4.000	4.000
7. Renforcement des capacités des structures provinciales de coordination de RRC (Moyens matériels, logistiques et informatiques)	Les Coordinations Provinciales de la Protection Civile sont appuyées en ressources	Gouvernement et partenaires	40.000	40.000	40.000	40.000
8. Appui au renforcement des capacités locales en matière de la RRC/ACC	Les berges des rivières KINYANKONGEI et II et MUTIMBUZI sont protégées et les inondations de BUTERERE sont maîtrisées	Gouvernement et l'Association Burundaise des Volontaires pour la Gestion des Catastrophes	400.000	400.000	400.000	400.000
9. Exécution des entraînements périodiques/exercices de simulation pour la préparation aux interventions d'urgence	Nombre d'exercices de simulation tenus	Gouvernement CRB, et autres partenaires	20.000	20.000	20.000	20.000
10. Renforcement des capacités des Artificiers dans la lutte contre le Terrorisme	Les Artificiers de la Protection Civile sont formés et équipés pour gérer les actions terroristes	Gouvernement et partenaires	200.000	200.000	200.000	200.000
S/TOTAL V			3.410.000	3.404.000	3.404.000	3.404.000
TOTAL ANNUEL	(I+II+III+IV)		4.071.600	3.919.600	3.732.600	3.687.600
TOTAL GENERAL	15.411.400					

